

Mayet

L'Antenne



Enfance & Jeunesse



Camping Mobil Home



Inauguration Médiathèque



Juin 2018 N°100

Bulletin municipal

Le mot de l'Adjoint 2

Le coin des infos 3-14

- Participation citoyenne / Infos Mairie
- Gendarmerie/ Contrôle technique
- Enfance & jeunesse
- MSAP
- Brûlage déchets verts
- Camping
- Abduction eau potable
- Travaux Voirie

La Recette du Chef 15

Culture 16-19

- Peintres en liberté
- Médiathèque

Scolaires 20-27

- Amicale laïque
- APEM
- Ecole Jules Ferry
- Ecole maternelle St-Exupéry
- Ecole Notre-Dame de Bonneval
- MFR
- Collège Suzanne Bouteloup

Photos club Méliès 28-31

Associations 32-42

- Abord'Age
- Comité des fêtes
- Génération Mouvement
- Harmonie Municipale
- Le Jardinier sarthois
- Le Réveil de Verneil
- Mayet-informer autrement
- Secours populaire
- MJC
- Association du patrimoine
- Poly-Sons
- Rand'Aune &Loir
- Rilletes joyeuses
- Scrabble Club
- Le Lions Club Val du Loir

Asso sportives 43-53

- Karaté club
- Vigilante Tennis
- Vigilante Tennis de table
- Vigilante piscine
- Vigilante Pétanque
- Vigilante Football
- 24h du MANS

Compte rendu conseil 54-65

Etat Civil 66-67

Infos diverses 68-71

L'ANTENNE MAYET EDITORIAL

Après une saison hivernale pluvieuse neigeuse et froide apparaît le soleil .Quel plaisir d'entendre tondeuses, motobineuses et la vie agricole des champs qui redémarre et toutes ces bêtes qui ont regagné leur pâturage, sans oublier les bonnes odeurs de barbecue avec les terrasses qui se remettent en place cela fait aussi partie de notre vie locale .

Notre petit marché du dimanche matin attire beaucoup de mayétais et des environs, profite à nos commerçants quand le soleil est au rendez-vous. Lorsque je vois nos terrasses du centre ville où les tables sont prises pour pouvoir passer un moment agréable entre famille ou amis prendre un verre ça aussi c'est la vie conviviale de notre collectivité et j'espère que cela continuera longtemps .

Depuis le 2 mai notre camping du Fort des Salles est ouvert jusqu'au 30 septembre avec Brigitte à l'accueil et à l'entretien car je tiens beaucoup à avoir un site calme et propre mais malheureusement il y a toujours quelques personnes qui ne respectent pas l'environnement (dégradations, chiens qui ne sont pas tenus en laisse même si il y a des panneaux) .

Vous avez pu apercevoir en vous baladant un mobil home acheté d'occasion et installé par nos services techniques. Il est maintenant prêt à la location à la semaine ou au week-end.

Si vous avez une réunion de famille vous pouvez le louer, renseignez-vous à la mairie.

Le plan d'eau va passer en deuxième catégorie pour la pêche et sera donc ouvert toute l'année. Des WC publics seront installés auprès du chalet à l'entrée et ils serviront aux pêcheurs et promeneurs car les sanitaires du camping seront uniquement mis à la disposition des campeurs pendant la saison estivale et fermés pendant la période hivernale.

Quelques travaux ont été réalisés au stade du Pré Vert. Le terrain d'entraînement du stade a été engazonné et sera interdit jusqu'à la rentrée début septembre. L'éclairage du terrain d'honneur sera refait à neuf.

De gros travaux de rénovation pour la remise aux normes de la mairie vont commencer courant juin pour un an environ et il y aura quelques désagréments autour de ce lieu pour le stationnement qui sera réservé aux entreprises. La mairie sera transférée au centre culturel et les salles de conseil et des mariages au métronome. Je remercie les associations qui occupaient ces lieux de nous les rendre à disposition, d'autres salles seront mises à leur disposition :au gymnase, à la maison des Associations, voir à la Salle des fêtes.

Maintenant les vacances approchent à grand pas et je vous souhaite de passer de bons moments dans notre belle commune en famille, entre amis car comme vous pouvez le constater il y a de belles balades à pied, à vélo autour de notre patrimoine mayétais, ne serait-ce que le plan d'eau.

Bel été à tous et bonnes vacances

HUBERT YVES
ADJOINT AUX ASSOCIATIONS ,CAMPING ,BATIMENT





C'est la 100^{ème} édition !

Ci contre la page de couverture du 1er bulletin municipal MAI 1983.

Infos Mairie

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi
9 h à 12h - 13h30 à 18h
Mercredi 9 h à 12h - 15 h 30
à 18 h00

Mise en vente de terrains à bâtir viabilisés (clos de l'Aubépin)

Les surfaces sont comprises entre 1000 et 1800 m² au prix de 35.88 € ttc/le m²

Pour plus d'informations contacter la mairie au 02.43.46.91.93 ou 02.43.46.60.11

Pompiers

Tél 18 – Chef de centre,
Grégory MARTIN

Gendarmerie Nationale

MAYET : tél 17 ou 02.43.46.60.04
Mayet

Mardi de 8 h à 12 h
Jeudi de 14 h à 18 h
Samedi de 14 h à 18 h
Aubigné Racan
Mercredi de 14 h à 18 h
Samedi de 14 h à 18 h

Heures d'ouverture de la Poste

02.43.46.60.49

Du lundi au vendredi 9 H – 12h15
/14h – 16h 45
Samedi 9h – 12h

Action sociale de proximité

Circonscription d'Action Sociale
de la Vallée du Loir
MME GAUTHIER-DUBOIS Sophie
MME COLLIER Charlotte
22 Avenue de la Pelouse - 72360
MAYET

02.43.38.18.20

MISSION LOCALE

Jeudi matin sur rendez-vous en
mairie

Maison de service au public ET
service emploi en mairie jeudi
après midi sur Rendez-vous

Conciliateur de Justice

Permanence à la Mairie le 1er et
3ème mardi de chaque mois sur
Rendez-vous au 02.43.46.60.11

Familles Rurales

Permanence à la Mairie tous les
lundis après midi



DEMARCHE de participation citoyenne

Quel est le rôle de ces citoyens ?

Avant tout, ce n'est pas une milice, et ils ne sont pas là pour régler des problèmes de voisinage. 13 personnes, équitablement réparties sur notre territoire, habituées de notre commune, vont observer des faits inhabituels dans leur environnement, ouvrir l'œil et signaler à la gendarmerie tout fait anormal, suspect, permettant une meilleure réponse des forces de l'ordre face à la délinquance. Il s'agit de personnes de confiance.

La délinquance augmente en Sarthe, notamment les vols, les cambriolages et les fauteurs de troubles sont très mobiles. Ces renseignements seront très utiles à la gendarmerie pour compléter leurs dossiers. Mayet est la huitième commune à officialiser ce protocole.





GENDARMERIE : mise en place du groupe « contact »

Mayet. Une police de sécurité du quotidien vient d'être créée suite à la volonté du Président de la République de rapprocher les citoyens, les forces de police et de gendarmerie.

Mise en place début janvier dans tous les départements français, cette police de sécurité est actuellement en expérimentation.

En Sarthe, deux unités ont été sélectionnées. Il s'agit de Sablé-sur-Sarthe et de Pontvallain qui regroupent les unités du Lude, Mayet, Aubigné-Racan et Pontvallain.

Le groupe de contact est composé de quatre militaires qui dépendent directement de l'effectif de la communauté de brigades de Pontvallain.

Aller au contact de la population

Les quatre militaires disposent d'un véhicule, d'un téléphone avec ligne dédiée pour le contact, d'un téléphone avec imprimante, de cartes de visite et de flyers.

La mission du groupe consiste à aller au contact des citoyens, de la population, dans sa plus grande diversité (élus, agriculteurs, présidents d'associations, personnes âgées, commerçants,...)

Le travail est fondé sur la recherche et la remontée du renseignement, la prévention de la délinquance dans les zones en fonction des délits ainsi que l'intervention de première urgence. Ces quatre gendarmes sont déchargés de toutes autres missions, ce qui entraîne une charge supplémentaire de travail pour leurs collègues de brigade de l'ordre de 5 à 10 %.

Premier bilan

Le groupe de contact est animé par un gradé qui lui, continue son activité habituelle au sein de la brigade.

Après quatre semaines de mise en place, le capitaine de la brigade dresse un premier bilan, très positif. « Il y a un réel engouement de la part de la population. Des échanges fréquents ont lieu entre les gendarmes et les habitants. Les gens sont très demandeurs. Les échanges sont fructueux et porteurs. C'est au-dessus de nos espérances », confie le capitaine.

«Renouer le contact »

Les premières impressions sont également bonnes.

« Cette mission permet de renouer le contact et les gens sont très réceptifs. Nous faisons un travail pour instaurer la confiance et changer le regard de la population envers la gendarmerie », explique un gendarme. « Le point un peu plus négatif concerne la taille du secteur. En effet, nous intervenons sur 24 communes, soit 33 000 habitants. Le territoire est très grand et cela prend du temps pour pouvoir retourner régulièrement dans toutes les communes », ajoute un autre gendarme.

Groupe « Contact » de la communauté de brigades de Pontvallain :

06 1458 59 70 et cob.pontvallain@dendarmerie.interieur.gouv.fr **En cas d'urgence, composez le 17.**



Afin de fluidifier et de simplifier le parcours des personnes âgées, de leurs aidants et leurs familles, le Département de la Sarthe et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ont choisi la plateforme web nationale, gratuite et sécurisée ViaTrajectoire qui révolutionne les demandes d'admission dans les établissements d'accueil des personnes âgées sur le territoire de la Sarthe.

Un dossier unique dématérialisé pour différentes demandes.

Alors qu'auparavant il fallait remplir un dossier papier par établissement, depuis le 4 octobre dernier, les demandes d'admission en EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), EHPA, Résidence autonomie, Accueil de jour et temporaire, se font désormais sur internet sur www.viatrajectoire.fr. En remplissant un dossier unique sécurisé et confidentiel, les familles peuvent faire plusieurs demandes simultanément auprès des structures choisies. Vous souhaitez trouver une maison de retraite ?

ViaTrajectoire est un portail d'orientation. Il vous aide à trouver une maison de retraite qui correspond à vos critères. Il vous permet également de faire votre demande en ligne, de transmettre votre dossier à votre médecin traitant et de suivre l'avancement de votre dossier. Il est le fruit d'une coopération entre l'ensemble des acteurs du secteur médico-social, les Régions et les Conseils départementaux.

Le site ViaTrajectoire propose à toute personne qui cherche une place en maison de retraite :

- **Un annuaire national des maisons de retraite,**
- **Une aide à la recherche des établissements répondant à vos critères,**
- **Le formulaire unique national de demande d'admission,**
- **La transmission sécurisée des données médicales.**

Le CCAS de la mairie de Mayet, est à votre disposition pour vous aider à créer votre dossier et à faire votre demande. Vous pouvez prendre RDV en téléphonant à la mairie au 02.43.46.60.11.



CONTRÔLE TECHNIQUE: Le Savez-Vous ?

A partir du 20 mai 2018, les règles du contrôle technique évoluent. Ces changements font suite à la transposition d'une directive européenne d'avril 2014, relative au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques.



Le nombre de points de contrôle passe de 124 à 132. Le nombre potentiel des défauts susceptibles d'être constatés, désormais appelés « défaillances », s'élève à 668 réparti en trois catégories : défaillances mineures (162), défaillances majeures (362) et défaillances critiques (144).

Les défaillances « mineures » regroupent les défauts devant être réparés qui n'ont aucune incidence notable sur la sécurité du véhicule ou sur l'environnement (par exemple, jeu mineur dans la colonne de direction).

Les défaillances « majeures » regroupent les anomalies susceptibles de compromettre la sécurité du véhicule, d'avoir une incidence négative sur l'environnement, ou de mettre en danger les autres usagers de la route (exemple : éclairage de la plaque d'immatriculation défectueux). Les réparations des défaillances majeures sont à réaliser dans un délai de deux mois, suivies d'une contre-visite.

Les défaillances « critiques » regroupent les dysfonctionnements qui constituent un danger direct et immédiat pour la sécurité routière ou ayant une incidence grave sur l'environnement. Le véhicule qui sera en contre-visite pour une défaillance « critique » disposera tout de même d'un contrôle technique valide jusqu'à la fin de la journée. L'automobiliste bénéficiera toujours d'un délai de deux mois pour faire constater par le centre de contrôle technique

et dans le cadre d'une contre-visite, la réalisation effective des réparations : aucun changement de ce côté. Cette mesure, déjà en vigueur pour les poids-lourds, a pour objectif d'éviter la circulation de véhicules très dangereux.

Exemples de défaillances critiques :

- Absence de liquide de frein,
- Disque de frein cassé,
- Volant non fixé,
- Absence de tout ou partie du pare-brise,
- Aucun feu stop ne fonctionne,
- Formation d'étincelles au niveau du câblage électrique,
- Mauvaise fixation des roues,
- Pénétration de fumées ou de gaz d'échappement dans l'habitacle du véhicule,
- Absence de plancher,
- Siège conducteur non fixé,
- Impossibilité d'enclencher une vitesse,
- Pas de retour en position repos de la pédale d'embrayage,
- Ancrage des ceintures de sécurité arraché...

La visite technique est effectuée sans aucun démontage du moteur. Elle dresse un bilan minimum de l'état du véhicule et de sa sécurité. La réglementation évolue régulièrement et de nouveaux points de contrôle peuvent devenir obligatoires.

La périodicité du contrôle technique reste inchangée. Le contrôle concerne toujours les véhicules particuliers de plus de 4 ans et doit ensuite être effectué tous les deux ans. L'absence de contrôle technique est passible d'une amende de 135 euros. En cas de contrôle des forces de l'ordre, la carte grise du véhicule peut être retenue et le contrôle technique devra alors être effectué dans un délai de 7 jours.



Enfance & Jeunesse *Sud Sarthe*

Un été festif pour tous les âges

De 3 à 13 ans

Des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du 9 juillet au 3 août, sur les sites d'Aubigné-Racan, Luché-Pringé, Mansigné, Mayet et Yvré-le-Pôlin, puis de 20 au 31 août, sur les sites de Luché-Pringé, Yvré-le-Pôlin et Vaas.

Horaires d'ouverture : 9h-17h (avec possibilité de péricentre payant à la demi-heure de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30)

L'accueil de Mayet propose un mois de juillet autour des 5 continents. Les enfants partiront faire un Tour du Monde et auront la possibilité, suivant leur âge, d'aller à Papéa, au Zoo de La Flèche, de faire du cheval, d'aller à la piscine et de passer une nuit au camping du Lude... Plusieurs activités manuelles, culturelles et sportives seront également au programme. Les plaquettes pour ces animations vacances sont distribuées dans les cartables des enfants. Les inscriptions se déroulent du 28 mai au 15 juin auprès d'Harmony, comme indiqué sur les plaquettes.

De 6 à 11 ans

Des camps thématiques (équestre, loisirs détente, sports nautiques, master chef...) du 9 au 27 juillet.

De 12 à 17 ans

4 camps thématiques : moto cross (en Loire-Atlantique), sports dans les Pyrénées (rafting, spéléologie, canyoning...), survie dans la nature (à Vaas), sports nautiques (à Spay).

De plus, pour la première année, les trois Espaces jeunes de la Communauté de communes, au Lude, à Mayet et à Yvré-le-Pôlin sont ouverts tout l'été et un animateur sera dédié à l'animation des différents sites.

Manifestations à l'accueil de loisirs de Mayet

Les enfants de l'accueil de loisirs de Mayet se sont rendus Vendredi 11 mai à la Maison de Retraite de Mayet pour un après-midi jeux et rencontres. Il y avait une vingtaine de participants, enfants et personnes âgées confondus. Cette manifestation a été très appréciée de tous et a permis des moments d'échanges et de partage.

Cette année, sur le temps des Mercredis Loisirs, l'équipe d'animation a proposé aux enfants de partir sur « l'art en tout genre ». Ils ont pu explorer la création de portrait et se mettre dans la peau de plusieurs artistes célèbres (Andy Warhol, Picasso, Archimboldo...). Ils ont également pu découvrir différentes formes d'art (Op Art, Pixel Art, Art Aborigène...) et laisser place à leur imagination.

Une sortie au Musée de Tessé, très appréciée des enfants, a été organisée.

Nous présenterons notre Galerie d'Art le mercredi 27 juin prochain, où vous pourrez souligner les talents de chacun d'entre eux.

La rentrée 2018-2019 à l'Accueil périscolaire

Suite à l'arrêt des TAP sur les communes de Mayet et Verneil-Le-Chétif, les horaires d'accueil périscolaires changent à la rentrée de septembre.

L'APS Jules Ferry sera ouvert de 7h15 à 8h30 et de 16h15 à 18h45.

L'APS St Exupéry sera ouvert de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h45.

L'APS de Verneil sera ouvert de 7h15 à 9h et de 16h30 à 18h30.

Un projet d'animation et des activités manuelles et sportives seront proposées aux enfants. Ils auront également la possibilité de faire leurs devoirs.

A toutes les familles, merci de prévenir les équipes d'animations de la présence de vos enfants sur ces temps.





PLP: Habitat alternatif avec la participation des habitants de Mayet 72360



Contact : Site internet: www.plp.habitat-mayet.fr
Mail : plp.mayet@gmail.com
Tél: 06 15 38 84 68



**Maison
de services
au public**

Les Maisons de services au public

Les Maisons de services au public (MSAP) délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

Une gamme élargie de services en un lieu unique

Dans une « Maison de services au public » l'utilisateur est accueilli par un agent et peut, dans un lieu unique, obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. A proximité de chez soi, la Maison permet d'accéder à une large palette de services.

Elle offre aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative...

Des aides et conseils personnalisés

Les Maisons, animées par des agents formés par les opérateurs partenaires, délivrent un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures :

- Accueil, information et orientation : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation)
- Aide à l'utilisation des services en ligne : télé-déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...
- Aide aux démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers, ...
- Mise en relation avec les partenaires : prise de rendez-vous, permanences partenaires dans les locaux de la Maison de services au public, entretien à distance ...

INFORMER-ORIENTER-ACCOMPAGNER : des animatrices médiatrices pour vous recevoir

Permanences : **MAYET :** MSAP mairie le jeudi de 14h à 17h les semaines paires
EMPLOI mairie le jeudi de 14h à 17h les semaines impaires

YVRE LE POLIN : MSAP mairie le jeudi de 14h à 17h les semaines impaires
EMPLOI mairie le jeudi de 14h à 17h les semaines paires

LE LUDE : Espace intercommunal des Services:du lundi au vendredi de 9h-12h30 et 14h -17h30
EMPLOI : Cyber le mardi matin, EIS le mercredi 14h-17-h30

Brûlage des déchets verts



L'air est un bien précieux.

C'est aussi un bien collectif. Pourtant, son état reste un sujet de préoccupation, particulièrement dans les métropoles.

La pollution atmosphérique concerne 60 % des Français et est responsable d'environ 42 000 décès prématurés chaque année et une réduction de 5 à 7 mois de l'espérance de vie. Elle est aussi à l'origine de bronchites chroniques, affections respiratoires, voire de problèmes de santé plus graves.

Les effets sur la santé des polluants atmosphériques sont avérés et ont aussi un coût économique : entre 20 et 30 milliards d'euros par an pour les dommages sanitaires causés par les seules particules fines.

La France fait en outre face à un enjeu réglementaire puisqu'elle est actuellement en contentieux avec l'UE. En ce sens, elle risque une amende importante pour non respect des valeurs limite au polluant « PM10 ».

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité très pratiquée.



Toutefois elle est fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air.

Localement, les effets des feux de jardins peuvent être aggravés si les conditions météorologiques ou topographiques sont défavorables.

Brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul, ou près de 6.000 km parcourus par une voiture diesel récente. Des informations plus complètes sont disponibles sur le site Air Pays de la Loire

Les dépassements des valeurs limites de qualité de l'air ainsi que le contentieux en cours pour non respect des exigences communautaires imposent un encadrement plus strict de ces pratiques.

Réglementation :

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts rappelle les bases juridiques et présente les modalités de gestion de cette pratique.

La note des ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture (format pdf 2 Mo - 09/04/2015) sur la mise en œuvre de cette interdiction présente les aspects du contrôle, des sanctions et des brûlages agricoles.

Localement, le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts des particuliers. Hormis les activités agricoles et forestières, même pour les communes rurales, les déchets verts doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie, et non pas brûlés.

La Préfète réglemente l'usage du feu sur son département et peut prendre des dérogations, notamment en cas de problème sanitaire avéré imposant la destruction des végétaux contaminés.

La personne faisant face à une telle situation doit se manifester auprès des services de la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (02.44.81.30.00).

Arrêté feux de forêts du 23 janvier 2013
(format pdf - 6.8 Mo - 23/11/2015)

Arrêté relatif à la gestion des épisodes de pollution atmosphérique du 3 avril 2015 (format pdf - 1 Mo - 23/11/2015)

Règlement Sanitaire Départemental.



Le référencement et la journée défense et citoyenneté



Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulta s'ils résident l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'inscrit dans le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense, le recensement citoyen en mairie et en dernière étape la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté.

Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publique (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Centre du Service National d'ANGERS au 02.44.01.20.50 ou par le site www.defense.gouv.fr/jdc (fiche contact



CAMPING** Mayet : Un mobil home est arrivé au camping du fort des salles

Avec ses 2 étoiles, le camping de Mayet offre de belles possibilités pour les amoureux de calme et de nature.

Installé dans un écrin de verdure, tout près de l'étang du Fort des Salles, le cadre est idyllique pour venir se reposer, se balader ou simplement pour pêcher.

Ouvert depuis le 2 mai, les premiers camping-cars ont déjà fait leur apparition, à la faveur des longs week-ends et des beaux jours.

Un mobil-home 6-8 places

Cette saison, un mobil-home acheté d'occasion et d'une capacité de 6 à 8 personnes vient d'être installé.

Les vacanciers peuvent en profiter depuis le 1 avril et jusqu'au 31 octobre.

« Nous avons acquis un mobil-home pour dynamiser le camping et offrir de nouvelles possibilités aux vacanciers et aux familles. Nous disposons ici de 48 emplacements avec eau et électricité pour ceux qui le souhaitent. Nous accueillons des pêcheurs qui veulent profiter de l'étang, des familles en vacances et des visiteurs qui participent aux diverses courses sur le circuit du Mans, notamment le Grand Prix de France moto, les 24 heures du Mans en juin et Le Mans Classic en juillet », explique Brigitte Landrieau, responsable du camping pendant la saison.

Plusieurs tarifs ont été mis en place : 250 € la semaine en hors saison (du 1er mai au 30 juin puis du 1er septembre au 30 septembre)
Haute saison Juillet/Aout 400 € la semaine

Le camping est ouvert du 2 mai au 30 septembre pour les emplacements et **réservations au 02.43.46.68.72**

Brigitte vous accueillera du mardi au dimanche de 9 h à 10 h et de 18 h à 19 h.

N° d'astreinte pour les arrivées hors ouverture : 06.07.45.93.90.

Emplacement forfait pour 2 personnes à 8 €





Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Mayet

Rue Raymond Justice 72360 MAYET Tél:02 43 46 54 91
siae-mayet@wanadoo.fr

D'où vient l'eau du robinet ?

L'eau est puisée directement dans le Cénomaniens (nappe). Elle est potable et subit uniquement un traitement biologique (oxygénation et filtre à sable) car elle est naturellement chargée en Fer.

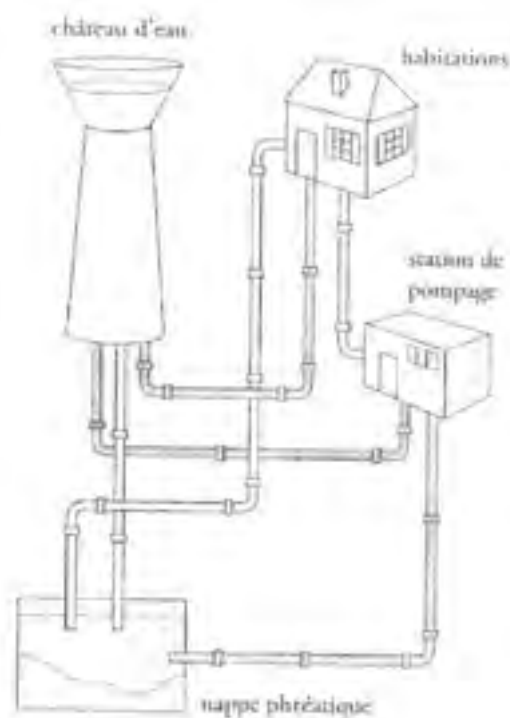
L'eau est stockée dans un château d'eau construit en hauteur, qui apporte une pression suffisante pour pouvoir desservir toutes les habitations.

Les eaux usées sont ensuite déversées dans un réseau d'assainissement collectif

(les égouts) qui mène à une station d'épuration, ou bien dans un réseau d'assainissement non collectif (fosse septique...).

Il est strictement interdit d'effectuer des prélèvements d'eau à partir des Poteaux Incendie.

Toute infraction entrainera poursuites et amende.



Horaires d'ouverture au public :

Mardi :9h30-12h et14h-16h30

Mercredi:14h-16h30

Vendredi: 9h30-12h et 13h30 -15h45

Les factures d'eau pour la commune de Mayet sont émises chaque année en janvier pour le 1er semestre et en juin pour le 2ème semestre.

Plusieurs modes de paiement possible :

- par prélèvement automatique à échéance (pas de mensualisation possible)
- en chèque (à l'ordre de :REGIE SIAEP MAYET)
- par virement bancaire (coordonnées au format IBAN et BIC au verso de la facture)
- en numéraire ou carte bancaire, au guichet, aux heures d'ouverture au public.

Petites astuces pour l'été :

Utiliser des ressources alternatives. Les maisons disposent parfois de puits.

Une petite pompe immergée raccordée à un tuyau pourra ensuite délivrer l'eau nécessaire à l'arrosage de votre jardin.

L'eau de pluie n'est pas chlorée comme l'est l'eau du robinet.

Les plantes ne s'en porteront que mieux. Réservée à une utilisation ponctuelle, la solution du récupérateur d'eau de pluie n'est pas onéreuse.

Vous pouvez le fabriquer vous-même et ajouter un coude à votre descente de gouttière pour récolter cette eau.



TRAVAUX VOIRIE

**EMPIERREMENT CHEMINS RURAUX**

Ce début d'année a été particulièrement pluvieux et beaucoup de nos chemins ont souffert.

Chacun doit comprendre qu'il est impossible d'empierre les trous remplis d'eau et que nous faisons tout notre possible pour intervenir dans des délais rapides.

Cette année, nous avons déversé plus de 1200 tonnes de pierres avec passage du rouleau compresseur.

Le chemin de la Salvart sera traité par empierrement spécial avec passage d'une lame puis rouleau compresseur.

REFECTION VOIRIE

Les travaux de reprofilage ont été réalisés au mois de mai et le gravillonnage au mois de juillet par l'entreprise EIFFAGE

Route du Pressoir

Route de la Roguerie

Route de la Bouteuserie

Impasse de la Bouteuserie

Route de la Roche

Chemin de la Croix Marais

Entrée du dépôt de la gare

Route des Muriers

Route de la Maison Brulée

Parking du collège

Route de Laillé

Route de Lavernat

Rue de la Faigne

Route de la Lustiere

Route de la Métairie

Route de Sainte Croix

ECLAIRAGE PUBLIC

La mairie a choisi de passer un contrat avec un assistant maître d'œuvre « OMG ingénierie » pour les 8 prochaines années pour la modernisation complète de notre éclairage public avec un investissement chaque année

Le but est le remplacement de toutes nos anciennes lampes par des lampes leds avec l'objectif de baisser notre consommation énergétique de plus de 70 %.

AVENUE DE LA PELOUSE

La municipalité a validé la création de deux ralentisseurs pour cette année 2018 qui permettra de répondre aux problèmes de vitesse sur cette avenue.

Le premier plateau ralentisseur sera entre le chemin du Plessis et le chemin de l'Arcy de la Roche et le deuxième face à l'entrée du stade du Pré Vert.

Ces travaux seront réalisés au deuxième semestre.



Jean – François CHAPPELLIERE
Adjoint Voirie



TRAVAUX VOIRIE



RUE EUGENE TERMEAU

Les travaux d'enfouissement des différents réseaux (électricité, téléphone, éclairage public) seront réalisés entre le mois de juin et le mois d'octobre par l'entreprise ERS sous la compétence du département.

La municipalité en profite pour moderniser l'éclairage public par le remplacement des candélabres de nouvelles lampes leds.

La réfection complète de cette rue se fera en 2019 avec mise en conformité pour les déplacements des personnes à mobilité réduite.



ROUTE DE SARCE

Les travaux de la deuxième tranche ont pris énormément de retard suite aux intempéries et à la disponibilité de l'entreprise.

Il reste à réaliser les écluses de stationnement qui permettront de créer des ralentisseurs supplémentaires.

Les aménagements créés donnent satisfaction aux riverains et utilisateurs de cette rue.

Données relevée vitesse MARS - AVRIL

LIEU	Entrants MARS/AVRIL	Sortants MARS/AVRIL	V Maxi entrant MARS/AVRIL	V Maxi Sortant MARS/AVRIL
Rte de Pontvallain	31921/31269	33413/33192	102/123	159/154
Rte de Verneil	32156/31669	32562/32129	133/131	130/139
St Nicolas	27007/26270	24682/24112	80/79	77/133
Rte Ecommoy	52360/51610	61266/58986	117/128	142/134
Rte de Sarcé	12606/12692	11753/11839	101/110	124/150



Budget Investissements 2018

Principaux investissements :

- 1ère tranche de travaux de rénovation de la mairie : 500 000€ (démolition intérieure, isolation, huisseries, chauffage, éclairage, plancher etc...)

- Le solde des travaux de la route de Sarcé : 111 778€

- L' aménagement sécuritaire de la route de Pontvallain : 35 000€

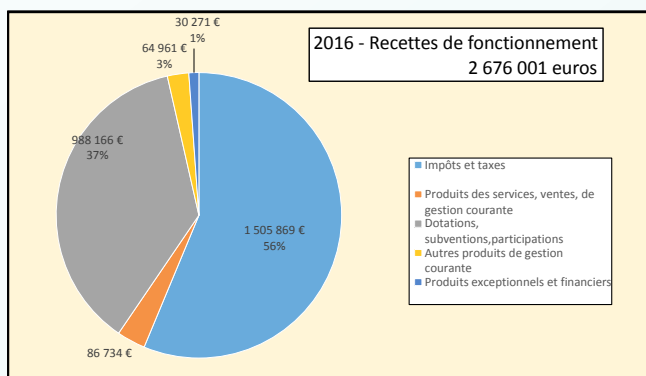
La mairie a déménagé ses services dans le centre culturel et utilisera la grande

salle du Métronome (école de musique) comme salle de conseil, de mariage et de réunions.

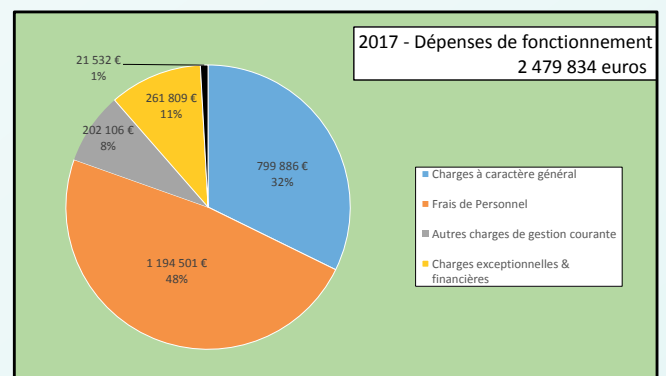
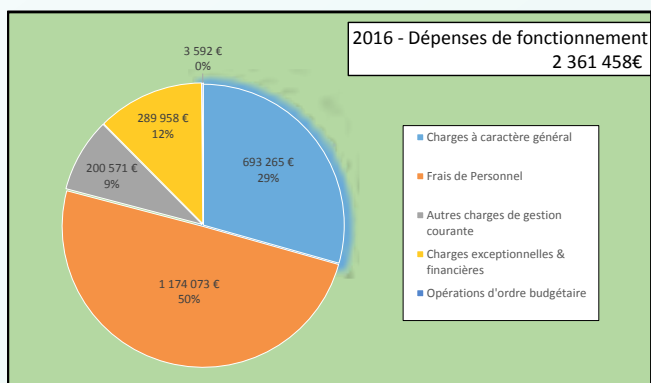
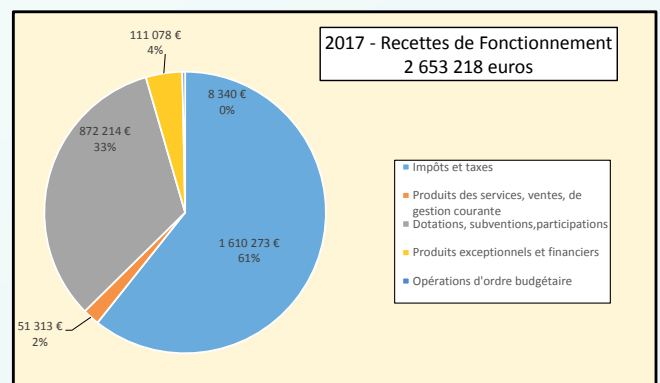
Durée des travaux environ 10 mois. Voir le détail dans le compte rendu municipal du 26 mars 2018.

RECETTES ET DEPENSES REELLES 2016-2017

2016



2017



Médaille d'or pour son boudin

Pour sa seconde participation à une importante compétition nationale (Mortagne-au -Perche (Orne) organisée par la Confrérie des chevaliers du goût-boudin. Mr David Patoyt, boucher à Mayet depuis plus d'un an, a été très fier de voir son travail récompensé par la médaille d'or. Prochaine étape, s'améliorer pour obtenir la grille d'or (Palme d'or).



LA RECETTE DU CHEF MAGALIE

Filets de cabillauds sauce bonne femme

Recette :

Plaquer les filets :

- Beurrer une plaque de cuisson (ou un plat allant au four).
- Assaisonner avec du sel et du poivre.
- Disposer sur le fond des échalottes ciselées et des champignons émincés.
- Poser délicatement les filets de poisson.
- Assaisonner à nouveau les filets.
- Mettre un peu de fumet de poisson ou éventuellement de l'eau jusqu'au quart de la hauteur des filets environ.
- Couvrir d'un papier sulfurisé beurré, de même dimension que la plaque, afin de préserver les filets pendant leur cuisson au four.
- Faire cuire au four 15 minutes environ selon la puissance de votre four et la grosseur des filets (four à 160°- thermostat 5/6).

Confectionner la sauce :

- Retirer la plaque du four au terme de la cuisson.
- Récupérer le jus de cuisson et mettez-le dans une casserole.
- Réduire le jus de 4/5 environ.
- Surveiller attentivement cette réduction. De temps en temps donner des petits coups de fouet, afin d'éviter qu'elle attache au fond de la casserole.
- Ajouter 40 cl de crème.
- Faire réduire une seconde fois.
- Remuer de temps en temps afin d'éviter à la sauce d'attacher au fond du récipient.
- Laisser réduire la crème presque de moitié.
- Retirer la sauce du feu.
- Incorporer ensuite dans la sauce 125 g de beurre.
- Vérifier l'assaisonnement.
- Maintenir la sauce au chaud sans bouillir.
- Couvrir avec le papier sulfurisé réservé à cet effet, afin de protéger les filets lorsqu'ils seront mis au four à réchauffer avant de les napper.

Napper et dorer les filets :

- Passer les filets 2 à 3 minutes à four doux (150° environ – thermostat 4/5)
- Retirer le papier.
- Napper de sauce les filets.
- Mettre les filets à dorer sous le grill du four. La sauce ne doit pas bouillir. (Cette dernière étape n'est pas obligatoire).

Cette recette peut bien sûr être faite avec d'autres poissons.

Ingrédients : (pour 8 personnes)

- 8 filets de cabillauds de 150 g environ.
- 2 échalottes.
- 200 g de champignons de Paris.
- 125 g de beurre (supplément pour beurrer le plat et le papier).
- 40 cl de crème.
- 50 cl de fumet de poisson



PEINTRES en liberté.

La commission culture de Mayet organise, à travers la ville et la campagne, le dimanche 30 septembre 2018 sa deuxième édition de Peintres en liberté.

Pour cette nouvelle édition les idées ne manquent pas pour faire de cette journée, un événement culturel important. L'interaction avec les associations locales, l'ensemble des établissements scolaires mayétais et les commerçants est essentielle pour que ce soit une réussite.

D'ores et déjà, la commission travaille avec des membres du bureau de la MJC, l'association du Patrimoine de Mayet, le Photo Club Georges-Méliès, Rillettes Joyeuses, l'UCIA, Rand'Aune et Loir et le PETR Pays Vallée du Loir, pour organiser la journée du 30 septembre.

Mise en bouche du programme:

Randonnée familiale à la rencontre des peintres, expositions de peintures et de photos, atelier peinture à l'oeuf, visite du patrimoine et bien d'autres surprises sont encore en préparation. Des artistes de tous âges sont espérés ce jour-là, le concours est ouvert à tous les peintres, amateurs ou confirmés.

Pour s'inscrire il suffit de remplir de bulletin d'inscription disponible sur le site de la mairie sur le lien <http://www.mairie-mayet.fr/peintres-en-liberte.html> et le déposer soit à la mairie, soit à la médiathèque municipale « Simone Veil - Le Maine Blanc ».



Peintres en liberté un rendez-vous intergénérationnel.

Si tu aimes peindre, dessiner, colorier, viens nous
retrouver à Mayet pour participer au projet
« Peintres en liberté ».

Ce sera l'occasion de passer une journée agréable
avec ta famille pour créer, se balader ou regarder
les peintres en action.



Règlement de la journée des Peintres en liberté 2018

Article 1 : Chaque participant sera accueilli entre 8h30 et 10h30 à l'école Saint Exupéry, rue Paul Fournier, 72360 Mayet muni de son support (toile, carton, papier) qu'il destine à son oeuvre.

Article 2 : Le support vierge recevra au dos le cachet de la manifestation.

Article 3 : Le participant choisira librement son sujet dans les rues et les alentours de Mayet et l'exécutera sur place

(Un plan des sites intéressants est accessible sur le lien : <http://www.mairie-mayet.fr/peintres-en-liberte.html>).

Article 4 : Toutes les techniques sont admises : crayon, fusain, pastel, gouache, huile, aquarelle, feutre, acrylique.

Article 5 : Le peintre fournira son matériel. Il pourra exposer auprès de lui, durant la réalisation de sa toile,

deux ou trois oeuvres accomplies par lui-même. Ces oeuvres ne pourront pas participer au concours.

Article 6 : Les oeuvres exécutées seront impérativement remises au plus tard à 16h30 à l'école Saint Exupéry.

Article 7 : Les membres du jury devront se prononcer et attribuer les prix suivants :

- Le prix du jeune peintre (enfant de moins de 11 ans)
- Le prix du peintre adolescent (jeune de 11 à 18 ans)
- Le prix adulte amateur
- Le prix adulte confirmé

Le public sera sollicité pour attribuer un prix dans chacune des quatre catégories d'âge. (enfant-adolescent-adulte).

Article 8 : Le palmarès sera proclamé vers 18h et suivi d'un vin d'honneur.

Contact : peintresenlib.mayet@gmail.com ou 06 51 77 51 46

Fabienne Ragot Taillecourt,
conseillère municipale, membre de la commission culture.

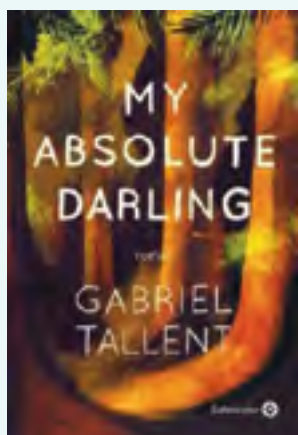
INAUGURATION DE LA MÉDIATHÈQUE *en hommage à Simone Veil*



Au programme de la rentrée littéraire de janvier 2018.

Côté français, on note le retour de Pierre Lemaitre, qui nous livre la suite d'"Au revoir là-haut" (Goncourt 2013) ou d'Olivier Bourdeaut, qui revient avec un 2e roman, et aussi Philippe Claudel, Olivier Adam, Jean Teulé, Eric-Emmanuel Schmitt, David Foerkinos, Guillaume Musso, Grégoire Delacourt, Delphine de Vigan... Côté romans étrangers : Paul Auster avec un pavé de plus de 1000 pages, Elena Ferrante avec la conclusion de "L'amie prodigieuse", ou encore Louise Erdrich, Joël Dicker, Harlan Coben, ...

Quelques livres à ne pas manquer !



Gabriel TALLENT, My absolute darling – Gallmeister, 464 p.

Salué par Stephen King, My Absolute Darling de Gabriel Tallent conjugue le sublime et l'effroi. Le premier roman de Gabriel Tallent, captive immédiatement, ce n'est d'abord pas tant pour la qualité indéniable de son style, son intrigue ciselée, son héroïne.

Mendocino est l'un de ces lieux sauvages et isolés, désespérés mais d'une beauté à couper le souffle sur la côte californienne. C'est donc une maison délabrée, perchée au bord d'une colline, où un père et sa fille vivent reclus. Parfois, quand elle n'en peut plus du paternel, Turtle s'échappe dans la forêt qui s'étend aux alentours. Ils mènent ainsi une existence à part, coupée de tout, rythmée par des rituels étranges. Comme cette séquence quotidienne de tirs à l'arme à feu, son père, Martin, la forçant depuis ses 6 ans à dézinguer tout type de cible pour la préparer à la fin du monde, imminente selon lui.

Pierre LEMAITRE, Couleurs de l'incendie – Albin Michel, 534 p.

"Couleurs de l'incendie" : le roman de la vengeance au féminin, la plus cruelle ! Lemaitre met le feu aux beaux atours de la bourgeoisie de la Plaine Monceau sur fond de crise de 29, de décomposition morale à l'aube des bouleversements sociaux de 36, et de la montée du nazisme et de fascisme naissant. Tout le monde se brûle, mais, fait remarquable pour l'époque, c'est une femme qui tire les marrons du feu. Réjouissant !!



En 1927, à la mort de son père, Madeleine Péricourt se retrouve à la tête d'un empire financier. Mais son jeune fils Paul marque de façon tragique le début de sa déchéance. En butte aux ambitions frustrées et aux jalousies de son entourage, Madeleine tente de s'en sortir.



Bernard MINIER, Sœurs – XO éditions – 464 p.

Sœurs confirme que Bernard Minier est un des auteurs de best-sellers, catégorie thriller, du moment. Avec Sœurs, Bernard Minier signe une nouvelle enquête de Martin Servaz. Un thriller où il est question de peur, de soumission, de mensonges et... de fascination de lecteurs pour un auteur. Un cauchemar écrit à l'encre noire. Un thriller captivant.

En 2018, le commandant Martin Servaz est rattrapé par son passé. Il doit enquêter sur le meurtre d'une femme vêtue en communiant et épouse d'Erik Lang, célèbre auteur de romans policiers. Ce dernier n'est pas un inconnu pour lui. Il a été soupçonné de l'assassinat de deux sœurs mortes dans des conditions identiques en 1993, année où Martin Servaz est entré à la PJ.

Alexandro JODOROWSKY, JEREMY, Les chevaliers d'Héliopolis Vol. 1 « Nigredo l'œuvre du noir » - Glénat, 56 p.

Le somptueux et atmosphérique graphisme de Jeremy met en scène avec maestria un scénario historico-alchimique concocté par Jodorowsky. Dotée d'une grande maîtrise à tous points de vue, cette série prévue en quatre tomes démarre d'une fort belle manière. Très prometteur !



Au XVIIIe siècle, dans un monastère du nord de l'Espagne se cache Dix-Sept, le fils secret de Louis XVI et Marie-Antoinette. Un jour, alors qu'il étudie avec les chevaliers d'Héliopolis, une assemblée d'alchimistes immortels, son maître Fulcanelli dévoile à tous ses origines.





Projection en plein air – Vendredi 06 Juillet 2018 (à la tombée de la nuit)

C'est quoi cette famille ?! de Gabriel Julien-Laferrière
Avec Julie Gayet, Thierry Neuvic, Julie Depardieu,
Chantal Ladesou, Philippe Katerine, Claudia Tagbo,
Arié Elmaleh, Lucien Jean-Baptiste

Genres : Comédie, Famille
Date de sortie le 10 août 2016 (1h 35min)

Synopsis et détails

Bastien, 13 ans, est au centre d'une famille recomposée : 6 demi-frères et sœurs, 8 « parents » et autant de maisons. Son emploi du temps familial est bien plus complexe que celui du collège... Trop c'est trop : les enfants décident de faire leur révolution et inversent les règles. Tous ensemble, ils squattent un grand appartement, et ce sera désormais aux parents de se déplacer !



Infos PRATIQUES

Ouverture au public :

Mardi	15h30 à 18h30
Mercredi	10h à 12h & 14h00 à 18h30
Jeudi	15h30 à 18h30
Vendredi	15h30 à 18h30
Samedi	10h à 12h

L'accès à la médiathèque est libre et gratuit. Des espaces de détente et de travail – la médiathèque est équipée du Wi-fi – sont aménagés et sans obligation d'être inscrit à la médiathèque. Il est possible de consulter tous les jours votre presse locale – Ouest-France, Le Maine libre, Le petit courrier du Val de Loir.

Pour l'inscription et les tarifs : L'inscription est individuelle. Une carte personnelle sera délivrée à chaque lecteur. Elle est valable un an, de date à date. Pour votre première inscription, il vous sera demandé une pièce d'identité ou un justificatif de domicile datant de moins de trois mois et une autorisation parentale pour les mineurs. L'inscription vous permet d'emprunter par personne : 4 livres, 4 livres sonores, 4 CD, 4 revues et 2 cédéroms pour une durée d'un mois (une nouveauté par carte), mais aussi l'accès à Internet (consulter vos mails, recherche documentaire, ...) et aux ressources numériques (cinéma, presse, musique, auto-formations, jeux en ligne et un espace dédié et sécurisé pour les plus jeunes avec vidéos, jeux, musiques, ...)

Tarifs : Adultes - 4.00 € / Jeunes de moins de 18 ans et étudiants - Gratuit

Médiathèque municipale « Le Maine blanc » 6 rue de la
Croix Beudet - 72360 MAYET
Tél. : 02.43.46.59.33 / E.mail : mayet.mediatheque@orange.fr
Catalogue en ligne : www.auneetloir.cassioweb.com



L'APEM

*Bonjour à toutes & à tous,
L'année scolaire 2017/2018 va se terminer par
une note festive avec la kermesse prévue le
samedi 30 juin prochain à l'école maternelle
Saint-Exupéry.*

Cette année, l'Amicale a participé modestement aux projets des écoles par rapport à 2016-2017 qui avait été une année avec un voyage scolaire où nous avons financé le transport à 80%.

Sur les activités de cette année scolaire, nous avons organisé le bon déroulement du défilé du Carnaval et de son goûter mais sans spectacle par manque de bénévoles titulaires au sein de l'association. Mais avantage inattendu de cette formule, nous sommes revenus à une forme de simplicité qui a permis des échanges plus nombreux entre parents et aux enfants de profiter plus longtemps de la cour de récréation et de ses jeux grâce à une météo étonnamment clémente.

Cette fin d'année marque également pour moi la fin de la présidence de l'Amicale et je tiens à remercier tous les parents qui sont au Bureau et les bénévoles de leur aide durant ces 3 années d'exercice. Je tiens aussi à remercier l'accueil de l'école dans le cadre de la CLIS (classe pour l'inclusion scolaire) et de l'intégration de ces enfants en milieu ordinaire.

Enfin, je n'oublie pas dans mes remerciements, les institutrices de leur aide pour nos manifestations et leur participation aux réunions préparatoires.

Bruno PINGET
Président de l'APEM
Amicale Laïque des Écoles Publiques de Mayet





Collège Suzanne Bouteloup

"Rentrée 2018"

Le collège Suzanne Bouteloup de Mayet vient d'effectuer ses portes ouvertes dont l'objectif est double: Accueillir les futurs 6è et leur famille, notamment dans le cadre de leur inscription
Valoriser le travail et les projets des élèves scolarisés

Plusieurs d'entre eux ont mobilisé et mobiliseront probablement encore l'action, sans être exhaustif:

"Le devoir de transmettre": un travail autour du devoir de mémoire par l'inauguration de la médiathèque "Simone Veil" et le spectacle associé autour de ses textes et témoignages. La première partie de cet événement a fait l'objet d'un travail partenarial avec la municipalité dans une volonté de partage de valeurs communes.

"La labellisation E3D" et le concours Ecoles Fleuries: projet en cours et en reconduction à la rentrée 2018 avec les ateliers jardinage entre autres

"L'ouverture culturelle européenne": l'option EURO ainsi que la volonté d'effectuer des échanges, en redynamisant l'enseignement de l'allemand et en poursuivant l'enseignement du latin

"La classe média": découverte de l'univers médiatique par la visite de studio de radio notamment

Et bien d'autres.....

La rentrée des élèves de 6è aura lieu le lundi 3 septembre 2018, celle des élèves de 5è, 4è et 3è aura lieu le mardi 4 septembre 2018

Collège Suzanne Bouteloup, Avenue Max Boyer, 72360 Mayet, 02 43 46 61 57

<http://clg.sbouteloup.sarthe.e-lyco.fr/>

Un spectacle mené par les collégiens, émouvant et sobre. Simone Veil, disparue le 30 juin 2017, avait publié en 2007 ses mémoires sous le titre «Une vie».

Ce texte écrit avec le recul du temps, et la culture politique de l'auteure, constitue une grande et belle leçon de liberté et de combat pour le progrès de la société. Les collégiens de Mayet ont présenté en soirée, des extraits de ces mémoires, particulièrement poignantes lorsqu'elles abordent la période de la déportation à Auschwitz.

En repensant à cet enfer elle indique «Tous ces morts qui nous furent si chers, connus et inconnus, se tiennent en silence. Je sais que nous n'en aurons jamais fini avec eux. Ils nous accompagnent où que nous allions, formant une immense chaîne qui les relie à nous autres, les rescapés».

Sur 78 000 Français déportés, 2500 seulement sont revenus vivants.

Ces lectures «mises en voix» par l'acteur Jacques Gouin, de la Compagnie des gens pluriels, a captivé la centaine de personnes présentes.



Collège Suzanne Bouteloup

Certains passages de ces textes ont été soulignés par un diaporama, avec une illustration musicale particulièrement pertinente, faisant de ce moment, un moment de réflexion, de recueillement et de communion citoyenne.

« Je peux oublier beaucoup de choses mais pas les dates de mon arrivée et de mon départ d'Auschwitz. Ces dates demeurent attachées à mon être le plus profond, comme le tatouage du numéro 78651 sur la peau de mon bras gauche.

A tout jamais, elles sont les traces indélébiles de ce que j'ai vécu. »

Jacques Guoin, «ils sont adorables»

Jacques Guoin, comédien de la «Compagnie des gens pluriels» n'a eu que 12 heures pour «mettre en voix» ce spectacle. Il y fallait de la gravité.»

On ne sort pas de la shoah le sourire aux lèvres» disait Simone Veil. Ils étaient 29 collégiens de 3ème mobilisés pour cette évocation. «Ils ont été adorables.

Je leur refaisais refaire leur lecture, placer leur voix, je réglais les mouvements... ils ont surtout compris le sens et l'importance de ce texte.»

Indiquait Jacques Guoin.



Jacques Guoin dans la seconde partie de la soirée lui aussi lu des textes, ceux qui font apparaître la femme politique combative...

Célia: Des textes forts

Célia Gendron a participé à ce spectacle avec beaucoup de motivation. «Nous nous sommes partagés les textes, j'ai pris ceux issus de la «nasse», un chapitre de ces mémoires.» Dans cette partie est évoqué le début de la déportation. Simone Veil, raconte comment elle est passé de l'insouciance de ses 16 ans à l'enfer. Simone Veil avait à ce moment-là, à peine un an de plus que Célia, qui y pensait beaucoup.



Ecole Jules Ferry

Cette année, l'école a travaillé sur un thème commun, les animaux. Toutes les classes ont fait une sortie au musée de Carnuta. Les élèves ont travaillé sur les traces des animaux dans la forêt, fait une visite libre du musée et une partie expliquée avec un guide (soit sur les saisons soit sur les arbres et les bruits des animaux en forêt)

Menons l'enquête :

Sur le vidéoprojecteur, un guide nous a projeté des crottes avec sur le côté des noms d'animaux. Nous avons dû retrouver à qui appartenaient ces crottes. Il y avait le ver de terre, le sanglier, le renard, la belette et le cerf.

La première crotte appartient au renard, la deuxième crotte appartient à la belette, la troisième appartient au sanglier et s'appellent « LAISSE » La quatrième crotte appartient au ver de terre, et s'appelle « TURRICULE » Et la cinquième crotte appartient au cerf. Ce sont celles qui étaient sèches dans le pot.. Il fait des toutes petites crottes, on appelle ça les FUMÉES.

Mission empreinte dans l'argile :

Le guide nous a aussi montré des empreintes d'animaux sur de la terre sèche, grâce à une carte de détermination avec les empreintes et les animaux.

Le guide nous a donné des pattes : de cerf, sanglier, renard. Puis nous avons étalé de la terre, on a choisi une des 3 pattes pour en faire l'empreinte sur l'argile. Certains ont également fait la silhouette des animaux sur l'argile avec un pochoir.

Visite du musée :

Il y avait des vidéos qui expliquaient l'utilisation du bois, de la forêt de Bercé dans plusieurs métiers. Il y avait des outils dans des tiroirs...

Nous pouvions faire plein de choses. Par exemple, on pouvait regarder à travers un télescope, on y voyait des oiseaux, on pouvait soulever des trappes pour savoir les origines des arbres, on pouvait écouter des sons de la nature et on devait retrouver qui faisait le son, on pouvait toucher des choses, ou pouvait regarder des empreintes et deviner l'animal. On pouvait aussi sentir des choses...

Pour clôturer tout le travail fait sur les animaux et la nature cette année, les élèves participeront à une sortie à la fontaine de la Coudre avec un guide de l'ONF pour les accompagner.

Lire aux petits comme des grands !

Les élèves des classes de l'école élémentaire ont commencé à venir lire des histoires aux maternelles. Ces lectures ont lieu les mercredis, ils présentent jusqu'à 6 livres en s'appliquant à lire fort et à montrer les images. Les classes de CE2/CM1 et une classe de CM1/CM2 ont ouvert cet échange.



Ecole Saint Exupéry

La classe de petite et toute petite section (PS et TPS) de l'école maternelle Saint Exupéry

Cette classe accueille des enfants à partir de 2 ans. Le plus souvent, ils font leur rentrée vers 2 ans et demi. C'est une classe qui répond aux besoins spécifiques des petits de 2 à 3 ans. Ces enfants ont besoin de bouger, de faire des jeux d'imitation (cuisiner comme papa et maman par exemple), d'explorer la matière (activités peinture, modelage, tapis sensoriel). Ils ont aussi la possibilité de se mettre au calme et de se reposer quand ils en éprouvent le besoin. La classe est donc aménagée en conséquence



Coin voitures et constructions

Coin pour se reposer.



Espace peinture, dessin, modelage



Espace pour bouger



Ecole Saint Exupéry

Sortie au moulin de Rotrou

Afin de concrétiser notre travail autour du thème « du blé au pain », jeudi 17 mai les PS, MS et GS sont allés visiter le moulin de Rotrou à Vaas. Durant cette journée les élèves ont participé à plusieurs ateliers. Ils ont eu l'occasion de fabriquer de la farine à partir de grains de blé et ainsi voir les différentes étapes de transformation du blé. Ils ont pu repartir avec leur propre petit sac de farine.

Ensuite ils ont fabriqué du pain, ce qui leur a permis de voir une des utilisations de la farine. Là encore ils ont pu ramener leur petit pain à la maison. La journée s'est poursuivie par une visite du moulin durant laquelle les enfants ont pu voir le fonctionnement de la grande roue à aube permettant au moulin de fonctionner et de fabriquer de la farine. Après un pique-nique bien mérité les élèves ont regardé un petit film d'animation retraçant les étapes de fabrication du pain, puis ils ont fait un jeu autour de plusieurs céréales.

Au cours du dernier atelier les élèves ont pu fabriquer leur propre roue à aubes qu'ils pourront utiliser chez eux ! Quelle belle journée ! Tout le monde est reparti ravi.

LA RENTRÉE 2018-2019 se prépare.

Tous les enfants nés en 2013, 2014 et 2015 peuvent être scolarisés.

Les enfants nés en 2016 pourront être scolarisés en toute petite section à partir de 2 ans.

Ils doivent cependant être inscrits dès maintenant même pour une rentrée en janvier 2019.

Pour l'inscription, vous devez d'abord passer à la mairie avec votre livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription et vous devrez ensuite aller à l'école pour l'admission définitive et pour avoir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la scolarisation de votre enfant.

N'oubliez pas de prendre rendez-vous auprès de Mme Choplin

École maternelle Saint-Exupéry

20 rue Paul Fournier

72360 Mayet

Tél: 02-43-46-66-95





MFR de Verneil le Chetif

Les murs végétalisés n'ont plus de secret pour les jeunes de la mfr de verneil le chetif

La classe de seconde NJPF (Nature, Jardins, Paysage, Forêt) a réalisé un mur végétalisé dans le cadre d'un concours organisé par le Rotary Club de Château du loir.

Pour la deuxième année consécutive, les élèves de seconde NJPF de la MFR ont participé au concours proposé par le Rotary. Cette année, le thème portait sur les murs végétalisés. C'est donc avec beaucoup de motivation que les jeunes se sont informés sur cette technique de plus en plus utilisée par les paysagistes.

Deux partenaires, acteurs de la formation.

Les élèves ont eu la chance de rencontrer Maxime Landini, ancien élève de la MFR qui a pu leur apporter toute son expertise dans le domaine. En effet, celui-ci a créé son entreprise de paysage, spécialisée dans les murs végétalisés. Puis, c'est l'entreprise Elag'Création, partenaire de la formation des jeunes et maître de stage, qui a aussi participé activement au projet en offrant aux jeunes des matériaux nécessaires à la réalisation. Les jeunes ont tout particulièrement apprécié de travailler sur ce projet car ils ont dû réfléchir à la conception, puis réaliser le mur. Tout cela en un temps limité. Un vrai challenge.

Le Rotary Club de Château du Loir, très investi auprès de nos jeunes en formation.

C'est un jury composé de 6 Rotariens qui est venu auditionner les élèves. Une fois l'appréhension passée, en binômes, les jeunes ont pu expliquer les techniques de réalisation, leur démarche et faire une analyse de leur travail. Deux jeunes se sont distingués et auront la chance d'aller présenter leur travail en finale régionale à St Herblain, le samedi 26 mai. Nous leur souhaitons bonne chance. Mais l'investissement du Rotary auprès de nos jeunes ne s'arrête pas là. Cette fois-ci, ce sont les jeunes de terminale Aménagements Paysagers qui ont participé au concours de la communication. Les lauréats seront connus le 1er juin. Tous ces projets n'ont pour seul but que de mettre à l'honneur nos jeunes et de reconnaître les réelles compétences dans le futur métier de paysagiste auquel ils se destinent.





Ecole Notre Dame de Bonneval

Visite de la maison de retraite

Le mardi 24 avril dernier, les enfants de l'école Notre Dame de Bonneval se sont rendus à la maison de retraite de Mayet. Arrivés dans la salle commune, ils ont pu présenter, classe par classe, soit une danse, soit une chanson ou encore une fable de Jean de La Fontaine. Après ce petit spectacle, fort apprécié par les personnes âgées, les enfants ont bénéficié d'un goûter offert pour l'occasion. Cette animation, qui était prévue initialement le jour du mardi gras, avait été reportée, en raison des conditions météorologiques. L'école Notre Dame remercie chaleureusement les pensionnaires de la maison de retraite ainsi que le personnel pour leur accueil et leur donne rendez-vous dans deux ans.

Les enfants des classes de PS/MS et GS/CP ont pu participer à diverses activités lors de ces derniers mois. Un atelier cuisine pour confectionner de délicieuses galettes individuelles poires-chocolat ou des galettes frangipanes. Ce fut l'occasion de s'exercer à des gestes techniques, de développer sa motricité fine, de découvrir des ingrédients, de lire une recette...

Lors de l'après-midi du carnaval, les deux classes se sont retrouvées pour danser, défiler, écouter des histoires et déguster des crêpes.



Le dernier atelier d'arts plastiques en commun avec les deux classes a permis de travailler la technique du pointillisme et de développer la créativité de chacun. Ils ont ainsi réalisé par assemblage d'étranges personnages.





Photo Vidéo Club Georges-Méliès

Une dynamique pour une culture partagée de la photographie

Ne cachons pas notre satisfaction d'un Salon de la Photo 2018 qui a tenu ses promesses. Bien évidemment, cela tient d'abord et avant tout à la qualité des photos présentées au public. A l'issue du concours qui a abouti à leur sélection en mars dernier, plusieurs membres du jury l'avaient souligné en parlant d'un « excellent cru 2018 ». Les nombreuses appréciations émanant des visiteurs, portées au Livre d'or ou formulées de vive voix, l'ont confirmé. Tout le mérite en revient aux auteurs aux talents si diverses dont l'addition fait ce « régal des sens » évoqué dans l'un des messages qui nous a été laissé.

Évoluer pour conforter un héritage

Cette présence d'œuvres de qualité nombreuses confirme la considération dont jouit ce rendez-vous mayetais. Une considération construite au fil de longues années (17^e salon international en même temps que 38^e salon national !) dont toute l'équipe du Photo Vidéo Club se sent héritière. Poursuivre et évoluer, évoluer pour poursuivre. Non pas comme un but en soi, mais au service d'une culture partagée de la photographie, ce mode d'expression qui a envahi notre quotidien, pas toujours pour le meilleur. Cette volonté du Photo Vidéo Club été marquée de belle façon par l'engagement collectif fort qui a permis d'offrir un nouvel écrin à l'exposition photographique. Nous le devons aux auteurs comme au public comme une marque de respect de celui-ci et de ceux-là. Le résultat a fait l'unanimité.

Initiative également très remarquée, et sans doute plus marquante sur le fond : l'ouverture constituée par la présentation des travaux réalisés par des jeunes de cinq établissements scolaires des environs. Selon le retour que nous avons des enseignants avec lesquels nous avons collaboré (un grand merci à eux pour la confiance qu'ils nous ont accordée), ce partenariat engagé à l'automne dernier a été très apprécié des jeunes. Qu'ils sachent qu'il est pour nous-mêmes d'un précieux apport.. Pour l'illustrer le propos une anecdote suffira. Plusieurs visiteurs du salon nous ont fait part que ces photos réalisées par les jeunes, ajoutées à celles présentées des membres du club, représentaient une sorte de pont entre les photos issues du concours et leur propre pratique et les motivaient pour progresser dans celle-ci.

Des moyens pour aller de l'avant

De telles réflexions nous ouvrent des pistes pour enrichir l'activité « ordinaire » du club, celle qui vise à répondre aux attentes de nos adhérents actuels ou en puissance. C'est dans cet esprit que le Photo Club a décidé de s'associer à la manifestation « Peintres en liberté » qui aura lieu le 30 septembre. En accord avec les organisateurs de celle-ci et dans le plein respect de son caractère, nous proposerons à qui le souhaitera de participer à une démarche photographique parallèle à celle des peintres.

Cette activité du Club relève avant toute chose d'un plaisir partagé et proposé en partage. La conforter exige cependant quelques moyens supplémentaires à ceux dont nous disposons aujourd'hui avec le soutien des collectivités locales et l'accompagnement de nos commerçants et artisans. Tel est le sens de notre appel au mécénat. De premiers retours très encourageants se sont concrétisés à l'occasion du Salon, constituant un fort encouragement à aller là aussi de l'avant.

Marc Blachère

Le 17^e Salon International en chiffres :

Un millier de visiteurs

152 photos N&B exposées sur 511 reçues

186 photos couleurs exposées sur 609 reçues

162 auteurs de 16 pays

42 photographies réalisées par des élèves de 4 collèges et d'un lycée

40 photographies de membres du Club

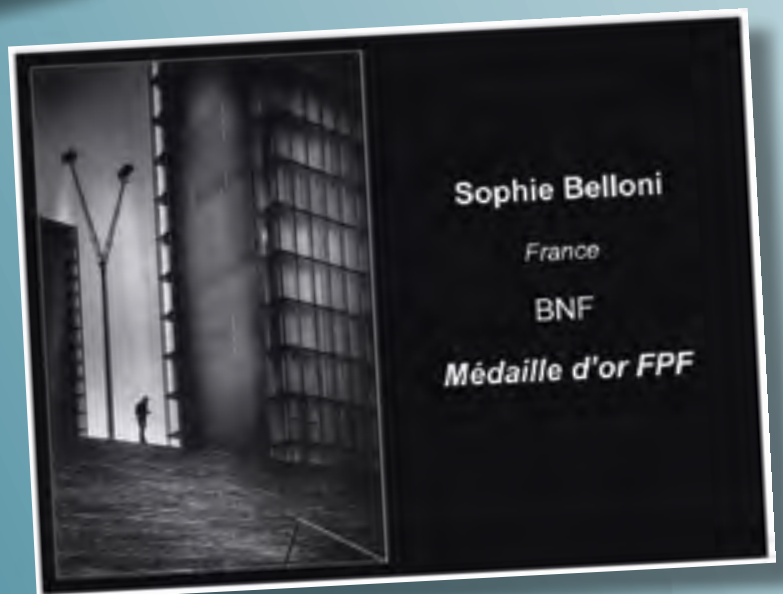
Prix du public :

Jean-Philippe Chédemail, auteur de la photo monochrome « Submersion », la plus citée par les visiteurs, remporte le Prix du public.

Comptant les 3 photos ayant réuni le plus de suffrages du public parmi les 6 qu'il a citées, M. Jean-François Crémey, de Saint-Mars-la-Brière, est l'heureux gagnant d'un beau livre.





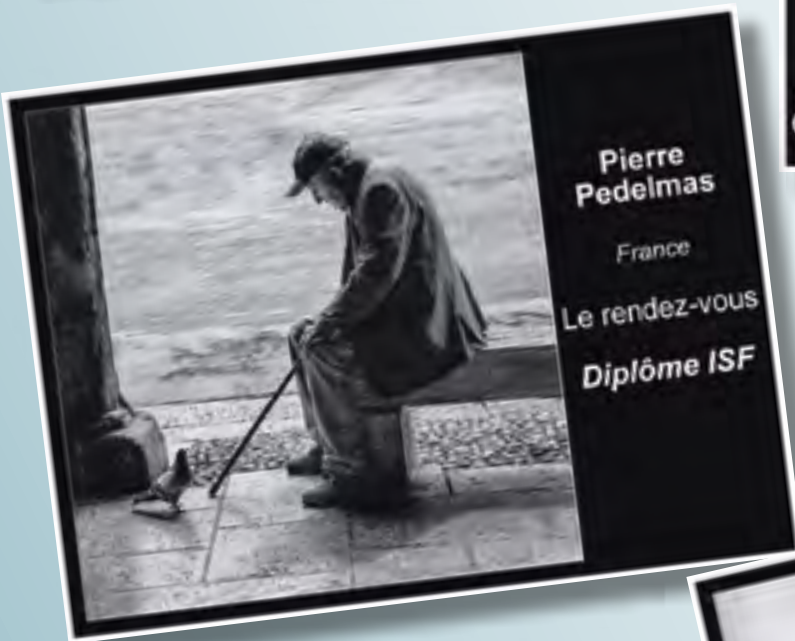




Jean-Philippe Chedemail - France
Prix du public Submersion



Christian Barrilliot France Bataille *Mention honneur FIAP*



Pierre Pedelmas
France
Le rendez-vous
Diplôme ISF



Serge Dissoubray
France
Envolée
Médaille de bronze FIAP



Denis Rebillard
France
Les Tournesols
Trophée FPF

ABORD AGE

L'accompagnement au mieux vieillir des personnes âgées à domicile.

Abord'Âge Sud-Sarthe fait ses premiers pas. La première mission engagée par l'association est l'accueil hebdomadaire et itinérant des personnes âgées de la communauté de communes Sud-Sarthe au sein de salles adaptées mises à disposition par les communes relais.

Ces accueils s'adressent à toute personne âgée vivant à domicile, en proie à l'isolement social et/ou en perte d'autonomie.

Les après-midi s'organiseront autour d'activités telles-que : gymnastique-douce, rythmique corporelle, ateliers mémoire, jeux de société, loto, réalisation de pâtisserie et de compositions florales, activités manuelles, sorties diverses, jeux sur console wii, échanges intergénérationnels, chants, etc.....

Ces activités seront proposées de 14h à 17h et se termineront par un goûter partagé.

Il pourra être envisagé de proposer de véhiculer les personnes qui n'auraient pas la possibilité de se rendre sur les lieux d'accueil.

Chaque participant ou proche si besoin, pourra définir la périodicité de sa présence. En aucun cas les personnes ne s'engagent pour une durée déterminée. Le montant de l'adhésion annuelle est de 10€. Une participation de 6€ par séance sera demandée, la première sera offerte.

Nous envisageons la possibilité de débiter au mois de juin, un après-midi par semaine, dans la salle polyvalente de la commune de Mansigné. Ceci est désormais possible grâce à l'appui de ses élus et le concours de son CCAS qui s'implique activement et financièrement.

Nous espérons pouvoir rapidement proposer nos accueils sur la commune de Mayet et villages voisins qui pourront s'y rattacher.

Toute personne volontaire et sensible à la cause qui souhaiterait se joindre à nous afin de devenir bénévole sera la bienvenue.

**Contactez-nous pour plus de renseignements au : 07/83/59/18/54
ou par mail : abordage.sudsarthe@gmail.com**

Bulletin d'adhésion ou faire un don

Afin de soutenir notre association qui a pour objectif de redonner du lien social à la personne âgée à domicile, vous pouvez :

- Devenir adhérent actif : je donne 10 euros et deviens bénévole
- Devenir adhérent non actif : je donne 10 euros
- Faire un don de :

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Tel :

Mail :

Abord'Âge Sud-Sarthe 10 route de Sarcé 72360 Mayet

Possibilité d'adhérer sur Helloasso.com

Association loi 1901 siret: 834 686 446 00016

Association du Patrimoine et des Sites de Mayet

Comme chaque année au mois de Mai, les membres de l'association du Patrimoine s'en vont visiter le patrimoine de nos voisins.

Cette année :

Belle escapade entre Chinon et le Château du Rivau
Visite de la Forteresse royale de Chinon ce haut lieu de l'histoire de France et du Château du Rivau et ses jardins véritables lieux de rencontre entre l'histoire et la nature qui nous ont emmenés dans un voyage étonnant au cœur de jardins extraordinaires

Association du Patrimoine de Mayet
patrimoinemayet72@orange.fr
02.43.46.99.43

www.vitraux-fialeix.fr





www.cdfmayet.click

COMITE des fêtes de Mayet

Ce premier semestre 2018 a été marqué par l'organisation de notre 35ème Salon des vins et de la gastronomie.

De nombreux visiteurs ont parcouru les allées du gymnase pour goûter les produits de 38 exposants dont 18 viticulteurs. Nous avons eu le plaisir d'accueillir des producteurs et artisans locaux (pompes-juices de pommes-miel-bière artisanale- graveur sur verre et procédé de mise sous vide).

Au cours de la journée du samedi, Pascal Pineau, traiteur, a éveillé nos papilles en nous proposant des bouchées de poulet, saumon, magret de canard poêlées avec différents épices (anis vert, curcuma, paprika, etc). Les exposants sont très satisfaits de cette édition 2018 et ont pris date pour les 23 et 24 mars 2019.

A la parution de ce bulletin, nous espérons que le vide-grenier du 3 juin et la guinguette au plan d'eau du 24 juin auront connu un beau succès.

Retenez dès maintenant 2 dates :

14 juillet : soirée « moules-frites » au plan d'eau. Vous pourrez aussi danser sur place en attendant le feu d'artifice offert par la municipalité

15 décembre: « Mayet fête Noël ». Afin de vous proposer une animation plus importante sur la place, nous avons souhaité nous regrouper avec d'autres associations (UCIA, Ril-lettes Joyeuses et autres). Le programme est en réflexion. Comme l'an dernier, une animation sera proposée aux enfants et un spectacle permettra d'attendre l'arrivée du Père Noël.

Au nom de tous les bénévoles du comité des fêtes, je vous souhaite un bel été.

Suite à l'assemblée générale du 17 janvier, un nouveau bureau a été élu :

Président :	Hubert Yves
Vice-Président :	Pyckaert Hervé
Sécrétaire :	Gautier Maryline
Sécrétaire-adjoint :	Ussel David
Trésorière :	Beaudouin Marinette
Trésorière adjoint :	Rival Janine

Y.Hubert





Déjà demain « Les Vacances » ... même si nous avons vécu un premiers trimestre un peu tristounet avec une longue période de pluie, les jours, les semaines et les mois se sont écoulés à la même allure pour nous amener, je vous le souhaite à tous vers une période ensoleillée.



Après avoir bouclé 2017 par la Bûche de Noël et son Spectacle, nous nous sommes retrouvés début Janvier pour le renouvellement des adhésions. Notre effectif 2018 est en baisse de 9% par rapport à 2017, dû aux membres décédés et au non renouvellement de la génération qui nous suit, et que nous n'arrivons pas à séduire pour diverses raisons que je n'évoquerai pas ici. Lors de notre dernière Assemblée Générale, Mme HIRBEC et Mr. GAUTELIER pour raisons personnelles ont cessé leur participation au Conseil d'Administration et là aussi aucun candidat ne s'est manifesté pour prendre le relais.

Pendant ces premiers mois nous avons reconduit nos activités habituelles (Concours de Cartes, de Boules, Thé-dansant, Randonnées Pédestres, Atelier Créatif Fils et Aiguilles, Bowling etc...). Le Loto Cantonal du 18 Février a connu une meilleure participation que l'année précédente, merci à tous. « Questions pour un Après-midi » qui est aussi une activité Cantonale,

mais qui a lieu à La Maison des Associations de Mayet (Vendredi 23 Mars) a elle aussi connu une bonne participation, ce qui encourage les organisateurs à persévérer.

Le 21 Mars, notre Repas Annuel réunissait 130 adhérents heureux de se retrouver pour partager ce repas et pour participer tout au long de l'après-midi à l'animation par des chants, histoires, sketches, etc...), et aussi faire quelques pas de danses sur les morceaux interprétés par nos musiciens.

Voyages et Sorties : au moment où j'écris ces quelques lignes, parmi vous tous quelques-uns auront assisté au Spectacle de La Flambée de L'Épau (Janvier), au Spectacle « Folklore Russe » proposé par La Fédération Départementale (Mars) ou découvert Orléans et La Fonderie de Cloches Bollée (Avril), L'Autriche lors d'un circuit de 7 Jours (Mai), Les Baléares pour un séjour de 7 Jours (Juin).

Et puis la trêve estivale arrivant, avant de prendre quelque repos bien mérité, nous nous retrouverons le 11 Juillet au plan d'eau pour notre pique-nique annuel et nous vous donnons rendez-vous au 22 Août pour « Le Rallye Touristique » qui vous emmènera cette année de VERNEIL LE CHÉTIF à LUCEAU. Le Conseil d'Administration vous souhaite de Bonnes Vacances !!!

Le Réveil de Verneil

Le réveil de verneil reste dans la continuité avec un effectif de 35 musiciens.

C'est avec grand plaisir que nous acceptons de nouvelles inscriptions, **les répétitions ont lieu le vendredi soir à 21h à la salle des associations de Verneil-Le-Chétif.**

Pour toute information sur le réveil de Verneil contacter le président :

Mr Barbet Bernard :
02 43 46 69 03 ou 06 76 27 69 68
Mr Sauvage Stéphane :
06 42 41 76 75

Le réveil de Verneil remercie toutes les personnes qui ont participé à notre soirée marmite sarthoise du 17 mars 2018.



**Le Président
 Bernard Barbet**





Harmonie Municipale de Mayet

2018 rimera avec dynamisme pour la Musique Municipale de Mayet. Avec 28 prestations programmées à ce jour, le record du nombre de sorties est battu !

On y retrouve bien évidemment des rendez-vous traditionnels comme les commémorations des 2 grandes Guerres ou bien encore **le 14 juillet**, mais également des événements plus novateurs. Parmi eux, le Festiv'Harmonies du Bélois organisé le week-end des **2 & 3 juin à Moncé en Belin**, un concert de plein air au kiosque du jardin des plantes du Mans le dimanche 23 septembre, ou bien encore une participation au concert de deux harmonies voisines : **Spay le 13 octobre**, et Noyen le lendemain **14 octobre**.

Un calendrier donc bien rempli, qu'il nous est permis d'assurer convenablement grâce à nos répétitions hebdomadaires, sous la houlette de Bernard EVEILLEAU et Laurent LAIR.

Toute cette impulsion positive permet à nos membres de se faire plaisir en tant que musiciens, et, nous l'espérons, de continuer à satisfaire notre public.





Le Lions Club Val du Loir

Le Lions Club Val du Loir, créé en 1963, fait partie du District 103 Ouest, dans le cadre du District multiple 103 France du Lions Club International. L'association fondée en 1917, a pour vocation de rassembler des hommes et des femmes actifs dans leur cité en les mobilisant au service de leurs concitoyens.

Implantation géographique : le club suit les courbes du Loir dans le sud Sarthe, depuis La Chartre sur le Loir jusqu'au Lude et s'étend aux communes voisines en passant par Le Grand Lucé, Château du Loir, Mayet, Pontvallain, Aubigné-Racan.

Sa caractéristique est sans doute de ne pas avoir de « ville phare » importante, mais plutôt un ensemble de petites villes et communes (la plus grande comporte 5000 habitants), dont le lien est symbolisé par le Loir. Le club fut précurseur, puisqu'en pleine harmonie avec le Pays Vallée du Loir créé depuis.

Objectifs : Depuis sa création, le club Val du Loir, imprégné de l'esprit Lions et de sa volonté de Servir, a mis en œuvre de nombreuses actions, en s'attachant toujours, au-delà de ses participations légitimes aux grandes actions nationales et internationales, à rester proche du terrain et de son implantation locale. Le Lions Club Val du Loir, c'est un enthousiasme partagé, le plaisir et la volonté de servir ensemble.

Nos actions :

Accompagner des enfants malades à diagnostic réservé dans l'accomplissement de leur rêve par l'intermédiaire de l'association Rêves.

Dons à l'association La Luciole et aux Blouses Roses pour distraire les enfants hospitalisés.

Achat de matériel pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer dans les centres d'accueil de notre secteur (La Chartre, Pontvallain, Le Lude, Mayet, etc).

Dons à l'association « chiens guides d'aveugles et Handi-chien ».

Parrainage des études pour lycéens en enseignement général.

Don à l'association des donneurs de sang bénévoles du Val de Loir.

Don à l'association des dons d'organes

Téléthon



Dernière manifestation en date le 14 avril : Les petits écoliers chantants de Bondy à l'église de MAYET

Participation financière aux rencontres culturelles de jeunes étrangers francophones.

En accord avec les services sociaux des communes, chaque année des voyages à Disney Land sont offerts à des enfants.

Sur le plan culturel, le club soutient activement l'association " Le Loir Littéraire" dont l'action consiste d'une part à organiser un grand prix de la Nouvelle et d'autre part à faire fonctionner des ateliers d'écriture.

Dans le cadre du prix littéraire de la Nouvelle le Club finance le Prix de la Nouvelle du Lions Club du Val du Loir.

Si vous souhaitez rejoindre le LIONS CLUB VAL du LOIR, n'hésitez pas à nous contacter. Lions Club du Val du Loir – Espace Lichetenu – 72360 MAYET LionsclubvalduLoir72.fr



MAYET-Informer autrement

Depuis plusieurs années, l'association Mayet-Informer Autrement souhaite faire vivre une autre voix dans notre commune.

C'est pourquoi nous distribuons deux lettres d'information chaque année. Les nombreux échanges avec les Mayétais sont la base de nos réunions lors desquelles sont rédigés les articles.

Nous essayons de représenter au mieux les Mayétais et de porter leurs préoccupations et leurs questions.

Notre association est ouverte à tous et à l'écoute de chacun. Si vous souhaitez nous rejoindre ou nous faire part de vos questions, de vos remarques, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante :

mayet-informer.autrement@laposte.net

Ou au 06 03 99 62 09 (Pierre Ouvrard)

Nos sept premières publications restent à votre disposition sur simple demande

Pierre Ouvrard

Poly-Sons

Petite révolution ou grande évolution à la chorale Poly-Sons cette année ?

Une malencontreuse fracture du poignet droit ayant privé de direction notre chef de chœur, Pascale, pendant deux mois, c'est le chef du pupitre des sopranes qui l'a admirablement secondée. Merci Patricia ! Grâce à ses compétences et à son efficacité, les concerts de Noël ont pu être assurés, d'abord à Mayet le 10 décembre, avec l'Harmonie Municipale, puis à St Mars La Brière, avec Choral'in que nous avons rencontrée à Écommoy en mai 2017.

Riches de cette expérience, nos deux chefs ont décidé de continuer à diriger conjointement, l'une apportant une compétence acquise pendant plus de quarante années de direction de chœur et l'autre son enthousiasme et l'énergie de sa jeunesse. Unies par une complicité qui va bien au-delà de simples critères musicaux, nos deux chefs espèrent que leur étroite collaboration continuera de faire progresser la chorale qui souhaiterait aussi accueillir de nouveaux membres.

Vous hésitez... vous pensez ne pas savoir chanter mais vous aimez chanter ?

Venez nous voir au Métronome le jeudi soir pour vous rendre compte par vous-même.

Le premier objectif de cette chorale : se réunir dans la joie et la bonne humeur pour partager l'amour de la musique.

Vous apprendre à mieux chanter : nous nous en chargeons !



Concert «Rétina» au Lude
le 15 avril 2018





Rillettes Joyeuses

Les membres de l'association Rillettes Joyeuses se consacrent à leur 2e concours de nouvelles et mènent de front plusieurs projets.

Le thème du concours est « La forêt ». Il est ouvert à tous ceux qui souhaitent composer un texte, laissant libre court à leur imagination, sans dépasser 4 pages A4. « Ce thème concerne toute histoire imaginaire ou réelle ». Trois catégories sont en lice : moins de 12 ans, 12-18 ans et plus de 18 ans. L'inscription est gratuite. À l'issue du concours le **19 août**, un jury se réunira et désignera les différents vainqueurs. Deux prix seront remis dans chaque catégorie. Le règlement du concours est disponible sur simple demande: rj72mayet@gmail.com ou au **06 08 91 50 59**.

Rillettes Joyeuses ne manque ni d'imagination ni d'énergie, quand il s'agit de faire rentrer des fonds dans la trésorerie, pour remplir un objectif : « Créer des événements culturels en milieu rural ». Concours de nouvelles, escales théâtrales avec entrées gratuites, présélections départementales de théâtre amateur aux tarifs d'entrées symboliques de 3 €, sont autant d'objectifs atteints par notre association et d'événements culturels organisés à Mayet depuis deux ans.

Les prochains rendez-vous:

19 août: Grand vide grenier dans les rues du centre ville de Mayet.

26 octobre à 20h: Escale théâtrale à la salle des fêtes de Mayet.

Mille club & Loisirs

Cours de dessin et de peinture à Mayet :

L'année se termine brillamment avec de très belles réalisations qui ont été exposées à la Médiathèque de Mayet, fin mai.

Les cours reprendront en **septembre, le vendredi 21**, toujours à l'ancienne gare de Mayet, **de 19 h à 21 h**, pour les adultes, ados et enfants. Toutes techniques sont envisageables. Pour tout renseignement contactez :

Le mille clubs au 02.43.42.19.16

ou Gisèle Sornas au 06.81.61.96.49.



SCRABBLE – CLUB DE MAYET

Cette année « encore » Mayet était représenté à Vichy. Pas mal du tout pour un petit club face à des grandes villes, n'est-ce pas ?

Tous les mercredis à 14 heures (Maison des Associations) nous nous retrouvons pour le plaisir de jouer, compétition ou non...

C'est avant tout un jeu !!!

Encore quelques places libres. Venez nous rejoindre !

Mme LE LAN Claudette
02.43.46.29.36



LA TROUPE « PARADIS » PRÊTE A DECOLLER.



Bonjour à tous!

« PARADIS EN PLEIN VOL! »

Tel est le titre de notre nouveau spectacle musical! Vous souhaitez vous envoler avec nous? Toutes les dates (du 27 Octobre au 18 Novembre 2018) et infos sur les réservations, pochettes cadeaux, les formules sur notre site web www.paradis-spectacle.fr rubrique Calendrier/Prix. A très bientôt!

Contactez Catherine 07.82.64.17.72 ou au 09.63.51.01.46.

Ou directement sur place au Bar à vins « Le Jasnières » à La Chartre sur le Loir!

En famille, avec des amis ou qui vous voudrez, le spectacle est assuré!

A très bientôt les amis!

Horaires d'ouverture des réservations: -Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi: de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00 -Mercredi et Dimanche: de 10h00 à 13h00 -Lundi: Fermé

Contrôle Technique Automobile
Contrôle Technique de MAYET

ZA du Vieux Moulin
72360 MAYET
02 43 46 24 79

Remise
de
6€

SECURITEST



MJC

*Maison des Jeunes et de la Culture de MAYET
Offrir plus de 15 activités culturelles, sportives ou artistiques, telle est la mission de la MJC au service de ses nombreux adhérents.*

Chaque année, nous sommes satisfaits de voir nos cours évoluer et toujours à des prix accessibles au plus grand nombre.

Cette année, les bénévoles de la MJC ont pu proposer une soirée exceptionnelle aux Mayétais le 2 décembre 2017. çoàune soirée conte musical « Ali Baba » interprété par l'ODH72 (Orchestre Départemental d'Harmonie de la Sarthe). Cet orchestre de 50 musiciens a ravi les nombreuses personnes présentes à ce concert gratuit. Nous remercions la municipalité et le comité des fêtes qui ont contribué, par leur soutien, au succès de cette soirée.

Autres événements importants qui ont clôturés la fin de cette saison 2017/2018, le gala de danse, zumba et break-dance le 27 mai à la salle Ronsard du Lude ainsi que la représentation théâtrale de nos jeunes acteurs le 15 juin à la salle des fêtes de Mayet avec une troupe d'improvisation invitée « Les Candiratons ».

Ces moments fédérateurs mettent en valeur le travail de nos artistes, des bénévoles et de nos animateurs avec toujours autant de plaisir et de talent. Bravo à tous pour cette année et rendez-vous l'année prochaine !

Zoom sur notre atelier d'improvisation théâtrale

Que vous soyez acteur débutant, confirmé ou tout simplement curieux d'essayer, l'atelier d'improvisation théâtrale est fait pour vous !

Cette année, plusieurs samedis de 14H30 à 16H30, 17 adhérents ont osé se lancer dans ce défi d'improvisation avec notre animatrice Adélie TRUILLET (qui fait partie de la troupe des « Candiratons »).

A travers des petits exercices collectifs de prise de confiance en soi, de posture, d'écoute des autres, d'imaginaire, de regard et d'expression corporelle, les « apprentis acteurs » tissent des histoires au fil de leur imaginaire toujours sous l'œil bienveillant d'Adélie pour arriver à un tableau satisfaisant.

L'improvisation théâtrale complète parfaitement le cours de notre animatrice théâtre Muriel Camus et permet aux autres de s'essayer dans ce domaine.

Cette activité intergénérationnelle permet de développer la mémoire, la création et l'estime de soi dans un climat serein et joyeux qui réunit des enfants, des ados, des adultes et des grands parents.

Nous serons très heureux de vous proposer à nouveau cet atelier à la rentrée prochaine. Pensez-y !



MJC
MAYET





Prochaine saison 2018/2019

Activités :

Comme chaque année vous pourrez, à partir du mois d'août, consulter sur notre site (<http://www.mjc.mayet72.fr>) le programme de la saison 2018 – 2019 et trouver la plaquette chez les commerçants de Mayet.



**MJC
MAYET**

Activités proposées :

Sportives :

Judo et Taïso
Danse enfants et adultes
Breakdance
Zumba
Footing
Fitness
Step et L.I.A.
Yoga
Qigong
Baby gym
Stage Yoga du rire

Culturelles :

Théâtre enfants
Improvisation théâtrale (ouvert à tous)
Hobby et patchwork
Tricot, crochet et dentelle fuseau
Art floral adultes et enfants
Dégustation et découverte des vins
Jeux modernes

Pensez à consulter régulièrement notre site. Nous vous donnons rendez-vous le 8 septembre au boulodrome lors des inscriptions des associations de 10H à 13H.

**Contact : mjcmayet@gmail.com
Site Internet : <http://www.mjc.mayet72.fr>
Hélène OUVRAD (Vice-Présidente)**



Le Jardinier Sarthois

Aimez, travaillez cette bonne terre...



Amis jardiniers, le plein de semis et plantations bat tambour battant au jardin ; Malgré la pluie et le froid en début de saisons. Nous avons une pensée particulière pour nos jeunes jardiniers, avec un petit rappel pour éviter le découragement :

Succès d'un Jardinier :

Cela dépend essentiellement de la date, du lieu et de la nature du sol dans lequel on sème et plante. Il n'existe donc pas de bonne terre universelle, tout dépend des besoins des végétaux et de la bonne mise en état du sol.

Parfois en début de saison certains jardiniers veulent aller plus vite que la musique, mais ils se trompent soit le temps n'est pas encore propice et la terre pas très bien réchauffée cela ne peut faciliter la bonne prise des légumes et de plus certain recommence leur semis. Il va de soi que nous sommes tous pressés à la vue des plants mis en place dans les jardinerie et que parfois avoir un peu de retard nous fait gagner le temps de réajustement.

Petit Rappel :

Nous avons à notre disposition un bulletin qui nous indique les dates de semis et plantations en ce qui concerne soit la Culture des racines « Radis, Betterave, Pommes de terre etc. » Culture des feuilles « Salades, Choux etc. » Culture des fleurs « Choux fleurs, Brocolis, Tulipes etc. » Culture des fruits « Tomates, Melons, Cornichons, Haricots etc. »

Chaque adhérent peut éventuellement vous renseigner puisque notre bulletin est prévu pour les trois mois à venir en jardinage.

Concernant l'été il est important que les plantes s'alimentent suffisamment en eau pour survivre (surtout les annuelles).

Arroser le soir pour que les plantes profitent pleinement de cette eau ; ne pas oublier de récupérer le maximum d'eau de pluie (s'il pleut bien entendu). Sachez qu'il vaut mieux arroser copieusement de temps en temps, que d'arroser peu et souvent, on oblige ainsi les plantes à s'enraciner profondément plutôt que de les habituer à se nourrir en surface et les rendre encore plus sensibles au sec.

Pour décider d'un arrosage il faut vérifier l'humidité à 8 —10 cm de profondeur sauf pour les semis ou la fraîcheur doit être en surface.

Nous espérons que nos jeunes jardiniers ou jardinières sauront combiné la satisfaction de la réussite avec volupté du bon goût des légumes du jardin.

ALLEZ LES VERS! Ils sont des auxiliaires du jardinier, laboureurs infatigables, ils restent actifs surtout aux demi-saisons, quand il fait doux et humide. Sur un hectare de sol sain, transforment jusqu'à 1,5 tonne de déchets organiques en humus par an. C'est en partie dans leur tube digestif que se fabrique le complexe argilo-humique, mélange de l'argile récupérée en profondeur et de l'humus produit dans la partie haute du sol. On distingue trois catégories de vers de terre:

Les vers de fumier, espèce la plus connue de petite taille vivent dans la litière de surface du sol.

Les vers endogés, plus grands restent dans les profondeurs du sol creusent des galeries horizontales. **Les vers anéciques**, ce sont nos lombrics ils peuvent vivre 4 à 8 ans. **ATTENTION** : les vers de terre sont sensibles au phosphate ferrique utilisé contre les escargots et limaces, ayez la main légère en épandant au maximum 5g par m². Alors, prenez conscience de l'importance de la présence des vers de terre dans votre potager, réjouissez-vous de les voir parcourir votre jardin et des « tortillons » à la surface de votre gazon !



L'ensemble du bureau vous souhaite de bonnes vacances et surtout un bon jardinage.

Le Président : Jean-Michel DUBOILE



KARATE CLUB SHITO RYU MAYET

La saison 2017-2018 touche à sa fin pour le Karaté Club Shito Ryu de Mayet (K.C.S.R. Mayet). Cette année encore, le nombre de licenciés se maintient à un bon effectif et occupe pleinement le DOJO ainsi que le professeur et président du club Christophe NOURRI.

Cette saison a permis la participation à plusieurs compétitions au cours desquelles les licenciés ont pu s'illustrer en remportant quelques titres dans les championnats départementaux.

Ses résultats sont également le fruit du travail enseigné par le Professeur et Président Christophe NOURRI Ceinture noire 3ème DAN FFKAMA. De plus, les titres de Juge Régional en combat et Kata ainsi que celui de Juge National pour les passages de ceintures noires 2ème DAN font désormais parti de son palmarès. Un grand bravo à Christophe pour son dévouement au sein du club ainsi qu'à son investissement au quotidien. Le club compte désormais 7 Ceintures Noires 1er DAN formées entièrement au sein du club.



ment au sein du club.

De nos jours la violence et les agressions se développent de plus en plus, même dans nos campagnes. Les femmes et les enfants en sont les cibles privilégiées. La pratique régulière du karaté associé à des techniques de self-défense est un bon moyen de ne pas se retrouver désarmé face à cette situation. Ces arts martiaux associés sont dispensés dans nos cours au KCSR Mayet.

Afin de vous en rendre compte, le club offre donc une initiation aux intéressés. Quelque soit l'âge et la condition physique, le karaté reste un sport, qui de plus est enseigné dans une atmosphère conviviale, sans préjugés et en toute sécurité.

L'ensemble des licenciés ainsi que le bureau vous souhaitent à toutes et à tous de très bonnes vacances sportives.

**Président et professeur du K.C.S.R. Mayet Christophe NOURRI Tel: 02.43.46.25.14.
Port: 06.82.35.43.35.**





RAND'AUNE ET LOIR

*RAND'AUNE ET LOIR - Association de Randonnée Pédestre
Rappelons l'objectif de notre association qui est la pratique et le développement
de la randonnée pédestre sous différentes formes :*

Marche sportive avec ou sans batons encadrée par des personnes formées
Formules à thème : Pâques, champignons, découverte Bercé forêt d'exception, orientation,.....
Sauvegarde de l'environnement avec un outil informatique performant "SURICATE"
Suivi, entretien et balisage des sentiers (exemples 2018 samedi débroussaillage, dégagement sentier sur Aubigné Racan)
Tourisme et découverte nature et patrimoine
Ces activités sont autant de raisons de s'impliquer auprès d'une association qui protège son cadre de vie et offre le plaisir de la randonnée pédestre.

L'association Rand'Aune et Loir développe la qualité des circuits par l'installation et le financement de panneaux de départ de randonnée au plan d'eau et à la gare. (réalisation 2018)
Une évaluation de nos sentiers par des baliseurs agréés est en cours sur notre territoire.
Nous encourageons la formation de nos bénévoles, Patrick Beauquel a obtenu un diplôme officiel SA1, Etienne Delobel et Patrick ont participé à un stage de baliseurs du comité départemental, ce dernier leur a délégué la responsabilité d'une partie du GR 35. De nombreux bénévoles contribuent ainsi au dynamisme de notre association, au développement du tourisme et de l'activité économique sur notre territoire. Notons le soutien de la Mairie de Mayet en moyens humains et matériel sur les gros travaux.

Marcher de manière régulière protège notre corps et fortifie notre mental à tout âge .La randonnée peut-être pratiquée par un grand nombre d'entre nous.
Même certaines personnes malades, et en particulier les cardiaques, peuvent en tirer des bénéfices pour leur santé.
La Randonnée est un bon moyen d'atténuer voire d'effacer le stress cumulé durant la semaine.
La Randonnée renforce les défenses immunitaires.
La Randonnée participe au bon fonctionnement du cerveau-meilleure oxygénation.
La Randonnée collective ne manque pas d'atouts, outre son coté convivial, cette activité permet de lutter contre l'isolement, la dépression, les inégalités sociales et physiques.



Contact Mail : rand_aune_et_loir@yahoo.fr
Tél : 07 88 60 63 86- 06 83 76 05 84

Programme Randonnées 2018

Dimanche 1 juillet Randonnée pédestre-Equestre en partenariat avec Equiliberté

Samedi 4 Aout Randonnée pédestre du moulin de Rotrou à Vaas

Dimanche 23 septembre Randonnée découverte de la forêt de Bercé avec pique-nique tiré du sac

Dimanche 30 septembre Randonnée "peintres en liberté"

Samedi 13 octobre Randonnée champignons avec un mycologue

Samedi 10 Novembre Brevet Sarthois du randonneur

Dimanche 9 décembre Randonnée Téléthon sur Lavernat

Tous les dimanches matin 9h au pylone TDF Marche nordique , prêt de batons possible, deux groupes en fonction de la capacité de chacun.
 Tous les Jeudis matin Marche découverte rapide

Tous les lundis 13h45 Rando de bon niveau (pour ces deux formules un pilote vous informe sur le choix du circuit)

Cotisation individuelle : 41 euros

Cotisation famille : 74 euros

Rejoignez notre association Rand'aune et loir, profitez de ses avantages en terme d'adhésion et de ses activités physiques bénéfiques pour votre santé.

Composition de notre bureau :

Président : Daniel Hamonic

Vice-président : Patrick Beauquel

Secrétaire : Béatrice montarou

Secrétaire Adjoint : Etienne Delobel

Trésorier : Claude Peslerbe

Trésorier Adjoint : Norbert Eveilleau

Membres : Bernard Milberg, Henri chapellière,





FITECO

Expertise comptable - Conseil - Audit

www.fiteco.com

**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
 COMMISSARIAT AUX COMPTES
 CONSEILS D'ENTREPRISES**

Avenue du 14 Juillet
 B.P. 20011
 72360 MAYET

☎ : 02.43.46.61.48
 Fax : 02.43.46.53.03
 ✉ mayet@fiteco.com



Derouin Jonathan

Auto-Entrepreneur
 Siret : 89344941300018
06-32-93-60-59

Rénovations, maçonnerie,
 isolation, placo etc...
derouin.jonathan@orange.fr



Vigilante Tennis de Table ou Ping-Pong de Mayet

Le tennis de table ou ping-pong est le sport individuel le plus joué au monde, il est reconnu comme discipline olympique depuis les jeux de Séoul en 1992. on appelle pongistes les sportifs qui le pratiquent.

Accessible à tous, le tennis de table développe principalement des qualités techniques et morales.

Il est important d'être rapide et précis pour exécuter les différents coups,

pour cela les qualités techniques et psychomotrices suivantes s'améliorent avec une pratique régulière :

Coordination gestuelle,

Mobilité et rapidité de déplacement

Dissociation vision/placement du corps

D'autre part, la rapidité des échanges nécessite une bonne vigilance.

Ceci développe les qualités psychiques ou morales suivantes :

Faculté de concentration

Anticipation et vision du jeu (position de l'adversaire

Autocritique de son geste ou de sa tactique de jeu pour trouver les failles ou les forces du jeu adverse,

Sociabilité et bon esprit, même si l'arbitrage est facile.

Si vous pratiquez en compétition, vous devrez effectuer un entraînement physique complémentaire au travail des gestes techniques.

Le club de ping de Mayet avait débuté sa saison en septembre par deux manifestations marquantes, le Ping Tour Sarthe sur la place du village qui a permis de s'initier à tout âge et dans la bonne humeur au travers de 10 ateliers, l'organisation du Tournoi du Comité Départemental samedi 30 septembre 2017. En fin de saison nous avons proposé un "Ping Famille" samedi 7 avril 2018 avec 42 binômes parents/enfants qui ont pris énormément de plaisir sur des ateliers ludiques .

Pour la prochaine saison, quelques projets sont avancés : Ecole de jeunes, reprise du Ping famille, séances plus de 60 ans, initiation écoles, développer l'image de marque du club (équipement), stage jeunes à Mayet, création du site internet, entraînements mieux structurés avec un nouvel éducateur.

Viens t'éclater avec nous, le Ping un sport pour tous !!!! Contact : 07 88 60 63 86

En conclusion le ping-pong peut être pratiqué par tous sans risque, loisir ou compétition.

Nous vous proposons un bilan rapide de notre saison 2017/2018 :

En championnat par équipe trois équipes étaient engagées, l'équipe 1 en D3 termine quatrième de sa poule, la deux en D4 également en quatrième position, l'équipe 3 en D5 meilleure deuxième avec la possibilité de monter en division supérieure.

En championnat jeunes, nos poussins/benjamins se situent à la troisième place de leur poule et joue prochainement les premiers l'Anille Bray, un beau challenge.

En formule individuelle cinq jeunes et adultes ont réussi un parcours très honorable, une féminine Lucie s'est qualifiée à deux reprise en Région.

Sur le circuit jeune Décathlon deux frères jumeaux Sevan et Mahé ont terminé sur le podium premier et troisième.



Vigilante de Pétanque

Pétanque sport ou loisir ?

Loisir

Vous ne pouvez pas les manquer : sur les places ombragées en été ou sur les esplanades ensoleillées des bouledromes ce sont les boulistes, Il y a des retraités qui ne manqueront pour rien au monde leur partie quotidienne. Les boulistes occasionnels sont également nombreux, parmi eux vous trouvez les vacanciers qui fréquentent assidûment ou occasionnellement les terrains de boules, au camping ou au bouledrome municipal. Tous ces joueurs ne sont pas récéncés mais sont de plus en plus nombreux à pratiquer, certains se prennent tant et si bien au jeu qu'ils décident à passer la vitesse supérieure, c'est à dire devenir licencié. Le loisir devient alors un sport.

Sport

La pétanque devient un sport lorsque vous décidez de devenir licencié et d'appartenir à un club en l'occurrence le club de Mayet avec ses 85 licenciés et 12 cartes de bienfaiteurs le club est dans le top 5 des clubs sarthois. Le prix d'une licence est de 35.00 € pour les seniors, juniors, et de 1.00 € benjamins, minimes, cadets. Les entraînements ils ont lieu au stade du pré vert le mardi, jeudi, vendredi à 14 heures et le vendredi 20 h 30.

Vous pouvez participer au concours de votre district, ou dans le département, ou vous déplacer à l'autre bout de la France pour participer à un grand concours la Marseillaise ou Millau et bien d'autres.

Lorsque vous vous inscrivez à un concours le prix de l'engagement est de 5,00 € par personne pour deux concours.

Pour devenir un bon bouliste il faut l'habileté, précision, concentration, il y a le côté sportif qui est important car on donne le meilleur de soi-même pour obtenir le meilleur résultat possible et surtout il y a le côté convivial qui permet d'oublier les tracas du quotidien en se retrouvant entre amis. Sport ou loisir chacun pratique selon son degré d'implication mais aussi selon son temps disponible et surtout ses propres capacités.

Il est possible de prendre une carte de bienfaiteur pour le loisir prix 25.00 €. Le club va organiser 7 concours inscrits au calendrier départemental réservés aux licenciés **Des concours ouverts à tous 13,14 juillet** et un au mois d'août. Une dizaine de concours seront organisés cet hiver dans le bouledrome.

La vigilante pétanque à l'honneur.

Du jamais vu dans le club

3 équipes vont participer au championnat de France

Une équipe féminine en doublette composée de Nadine Bonassi et Isabelle Lavie championne de Sarthe va représenter Mayet et la Sarthe au championnat de France les **7 et 8 juillet à Fréjus** dans le var.

Une équipe senior vice-championne de Sarthe composée de Sébastien Cissé, Toni Fresneau, Bruno Alusse va représenter Mayet et la Sarthe au championnat de France à **Strasbourg 1,et 2 septembre**.

Un junior Toni Cisse Champion de Sarthe ira au championnat de France à **Caen 25 et 26 août**.

Bravo à tous ces joueuses et joueurs.

Contact Pierrino Bonassi 02.43.46.60.30 06.07.89.38.24





Vigilante Piscine

La Vigilante natation vous propose une nouvelle saison qui débutera le dimanche 1er juillet à 15h où vous découvrirez des changements importants qui proviennent en partie des suggestions des utilisateurs.

Le bassin principal est complètement rénové en peinture bleue et les zones ombragées sont plus denses pour le confort des familles

Les horaires d'ouverture sont modifiés pour faciliter la gestion des cours de natation (initiation et perfectionnement) sur la matinée, pour capter la clientèle du midi (vacancier et entreprise) qui pourra à la fois se baigner et déjeuner sur place. Ce cadre verdoyant deviendra un espace de détente, de jeux, de lecture avec un nouveau service "la boîte à livres".

Mardi au samedi 11h30 à 13h30/ 15h à 19h

Dimanche et jours fériés 15h à 19h

Fermeture totale le lundi pour l'entretien et le suivi technique.

Les tarifs restent sur les mêmes bases sauf le ticket bain à 3 euros, la définition de la carte famille sera plus précise sur les bénéficiaires, la carte 10 baignades est nominative. Les cours de natation sont gérés par le maître-nageur Frédéric et nécessitent le règlement d'une entrée individuelle ou carte collective.

Les animations sportives d'été seront reconduites avec le salarié de l'omnisports Johnny, les activités Water-polo et Aquagym vous seront proposées sur inscription à l'accueil. Vous pourrez emprunter du matériel comme des raquettes de ping-pong, badminton, ballon de volley, en veillant à une bonne utilisation. Une nouveauté : vous aurez l'occasion de louer des transats, nous serons très vigilants avec une formule "location-caution".

Le règlement interne de la piscine sera plus précis en terme d'hygiène pour le bien-être de tous les utilisateurs : interdiction de fumer, de consommer de l'alcool, de se baigner en short de bain, accès à la pataugeoire en maillot de bain (enfants et adultes), vigilance sur les enfants malades, cheveux attachés ou protégés par bonnet de bain.

Les enfants des centres aérés de la communauté de communes sud Sarthe de **juillet** seront accueillis **sur cinq journées de 14h à 16heures.**

Enfin notre maître-nageur Frédéric sera de nouveau parmi nous sur la saison 2018, il sera à votre écoute pour tous conseils. En parallèle vous devez le respecter et suivre ses instructions pour votre sécurité et celle des autres. Pendant l'été profitez de la piscine municipale de Mayet qui se distingue par son cadre verdoyant, ses différents espaces de jeux, ses nombreux services, un suivi technique de qualité, une eau chauffée en permanence à 26°, du personnel très professionnel, des animations encadrées, des tarifs à toutes catégories (famille, adolescent, jeunes enfants,.....)

Contacts : 02 43 46 61 31 ou 07 88 60 63 86



Vigilante Football

Jean-Paul ROUILLON :
Un homme de conviction.

Jean-Paul ROUILLON a été honoré par la VIGILANTE football le Dimanche 27 Mai 2018. Un des dirigeants d'associations les plus influents et emblématiques de la commune va quitter Mayet avec son épouse Béatrice. Ils vont rejoindre leurs enfants dans les Alpes, plus précisément à AIX LES BAINS. Dans cette belle région, leur fille et son époux sont installés vétérinaires. Leur fils travaille en Suisse à 200 kms de leur future résidence. Il est commercial dans une entreprise.

Le couple a donné énormément de son temps pour le monde associatif. Malgré leurs responsabilités professionnelles, Béatrice était très engagée au sein de la Vigilante omnisports en tant que trésorière ou responsable de plusieurs sections. Jean-Paul était président de la VIGILANTE Omnisport et du club de football pendant plus de 20 ans.

Le parcours de Jean-Paul est significatif d'un personnage engagé. C'est un homme de conviction, respectueux de la parole des autres et constamment à l'écoute de ceux-ci. Son objectif prioritaire était toujours de faire grandir son entourage.



La carrière sportive de Jean-Paul.

Il a commencé à jouer en 1958. C'est en 1963 qu'il intégra l'équipe cadet. Puis Il a joué pendant 3 saisons en sénior avant d'aller à PARIS, faire son service militaire. En 1976 le recrutement de l'entraîneur Jacques RI-BOULLET et le retour de Jean-Paul en équipe première propulsa rapidement l'équipe A dans le haut du classement de son championnat. Il a joué en A jusqu'en 1983 puis ensuite en B ou C puis en vétérans jusqu'en 1997.

Jean-Paul, dirigeant puis président.

C'est en 1984 qu'il intègre le bureau. En 1988, il en devient le 9eme président. Il dirige le club avec tous ses talents de manager jusqu'en 2009. Il fait une pose d'un an et revient à nouveau prendre en main sa destinée en 2010 pendant 4 ans. En parallèle, il était également président de la VIGILANT E Omnisport de 1991 à 2017.





L'évolution du club sous sa présidence fut remarquée par les instances du football.

Il voulait dynamiser les performances du club en l'organisant et optimisant la formation des jeunes. Pour cela il est allé recruter un ancien entraîneur du FC LE MANS. Michel GENDRY qui a apporté de la rigueur, un esprit de compétition et du respect des autres sur le terrain. Ce fut un moment clé pour le club qui a commencé à grandir et évoluer dans les divisions supérieures. Sous son mandat, on peut se souvenir de :

- En 1994 : L'agrandissement et la mise aux normes des terrains et installations du stade.
- En 1997 : L'accession de la A en PH (promotion d'honneur).
- En 1997 : Plus d'une centaine d'enfants à l'école de football.
- En 2001 : Ouverture d'une section locale sportive de football au collège de MAYET
- En 2001 toujours : Le club est nommé par les instances du football : Meilleur club formateur de la ligue.
- En 2002 : 1ere équipe de jeunes au niveau régional.
- En 2004 : Inauguration des vestiaires.
- En 2005 : 50 ans du club avec la réception des Allemands de LICHTENAU.
- En 2006 : Obtention du label école de foot FFF (Fédération Française de Football). Le club conserve depuis toujours cette distinction.

Ce parcours à permis à la commune et à Jean-Paul de mettre à la disposition du club un emploi pérenne afin de l'aider dans ses différentes fonctions.

Tous les joueurs gardent un excellent souvenir de ce meneur d'hommes qui a œuvré pour le bien commun dans un seul but : l'évolution du club, de ses sportifs et de l'image de la commune.

MERCI Jean-Paul.

Claude PESLERBE.

Suite à la visite des footballeurs de Lichtenau à Mayet, en mai 2013, la Vigilante Football était invitée à son tour à Lichtenau, en ce long week-end de l'Ascension du 10 au 13 mai dernier. Comme d'habitude, l'accueil fut très chaleureux ; après la répartition dans les familles, match sous un beau soleil printanier et quelques visites, notamment le musée de l'informatique à Paderborn (ville jumelée avec Le Mans depuis plus de 1000 ans !), barbecue, repas partagés et une belle ambiance. Prochain rendez-vous dans 4 ans à Mayet, en 2022 !



Vigilante Tennis

La Vigilante Tennis toujours en grande forme !

Souvenirs, souvenirs !

Vous savez quoi ? C'est le Numéro 100 du bulletin municipal ! Et le club de tennis était **comment** lors du premier article publié (dans le N°3 en mai 1983) ? Le président de l'époque était Jean-Pierre Denoit. Nous dispensions 5 heures de cours contre 30 heures cette saison. L'équipe première masculine était en 1ère division départementale alors qu'elle évoluera en régionale 2 l'an prochain. Les femmes jouaient en 2ème division départementale et en régionale 3 actuellement. Le meilleur joueur, femmes et hommes confondus, était classé 30. Ce serait avec nos classements actuels le 24ème joueur du club... Que de chemin parcouru !

Championnat d'hiver seniors : grand succès pour nos équipes !

Excellent bilan avec la première place de sa poule pour l'équipe première masculine (Fabien Bellois, Axel Sallier, Romain Ehrhardt, Victor Vannier, Emmanuel Couléard) en Régionale 3 ! Ils accèdent donc à la Régionale 2.

Côté féminin, l'équipe première (Chloé Blossier, Marine Ehrhardt, Anna Racois, Daisy Bouland, Solène Gautier) termine à la deuxième place de sa poule en Régionale 3. Et les équipes hommes 2 et 3 terminent eux aussi deuxièmes dans leurs divisions respectives (pré-régionale et 3ème division départementale).

Championnat d'hiver jeunes : autant de réussite que chez les adultes !

Côté féminin, deux places de vice-championnes de Sarthe. Pour les 15/18 ans (Lisa Langlais, Cécile Picouveau, Tess Racois, Alizée Perier) et pour les 11/12 ans (Anaïs Galisson en entente avec Mélina Bouttevin du club d'Aubigné-Racan). Et côté masculin, la première place en adultes n'a pas suffi à Axel Sallier et Romain Ehrhardt puisqu'en compagnie de Romaric Brault, ils ont aussi obtenu la première place de leur poule en 15/16 ans, là encore en Régionale 3. Ils se sont ensuite inclinés en demi-finale contre le TC Orvault.

Toujours plein de victoires en tournoi pour nos jeunes !

Après les belles performances à St Cyr sur Loire décrites dans le bulletin précédent, nos jeunes ont posé leurs raquettes au Club de Bourny Laval début novembre avec un parcours sans faute pour Romain Ehrhardt qui remporte le tournoi en 15/16 ans avec 5 victoires dont 4 à classement supérieur. Il est accompagné aux places d'honneur par Lou Hameau, finaliste en 13/14 ans.

Retour en Sarthe aux vacances de Noël avec une victoire pour Lou en 13/14 ans et une place de finaliste pour Axel Sallier en 15/16 ans au tournoi des Cèdres. Romain s'octroie, lui, une place de finaliste en 15/16 ans à celui de l'USM. Et histoire de ne pas rester sur une défaite, il remporte le tournoi, toujours à l'USM en 15/16 ans, aux vacances d'hiver.

Et puis petit tour en Mayenne où Axel et Romain terminent 4ème et 7ème sur 16 d'un tournoi multi-chances (TMC en abrégé) à Craon. Et enfin, petit tour en Indre et Loire avec des places de 3ème pour Tess Racois et pour Romain sur un TMC au TC Jocondien et une place de 3ème pour Lou sur un TMC à Avoine.

Romain ramasse encore !

Les assidus de l'actualité tennistique Mayétaise se souviennent sans doute que Romain Ehrhardt avait participé à l'édition 2016 de Roland Garros comme ramasseur de balles. Et bien il a remis ça cette année avec l'équipe de France féminine lors du premier tour de Fed Cup contre la Belgique. Ce qui lui a valu une rencontre avec le capitaine de l'équipe que vous connaissez tous.



Tennis en famille, tennis pour tous !

Le lundi de Pâques, nous n'avons pas proposé de chasse aux œufs mais une animation où enfants et parents (et grands-parents parfois) ont pu venir s'amuser ensemble en jouant sur des terrains réduits de façon à permettre aux non pratiquants de jouer. Formule à reconduire sans nul doute.

Grande réussite aux championnats individuels !

Que ce soit aux individuels jeunes, seniors ou Universitaires, les Mayétais ont brillé !

Côté jeunes d'abord, très beau tir groupé avec une place de finaliste pour Lisa Langlais en 15/16 ans, deux places de demi-finaliste pour Lou Hameau en 13/14 ans et Romain Ehrhardt en 15/16 ans (4 tours passés et des performances à 15 et 5/6 pour ce dernier), trois places de quart de finaliste pour Tess Racois en 13/14 ans, Cécile Picouveau en 15/16 ans et Anna Racois en 17/18 ans.

Côté Universitaire, Chloé Blossier conserve son titre Académique obtenu l'an passé en Nationale 2 tandis que Fabien Bellois est finaliste de la phase départementale de cette même Nationale 2.

Et côté seniors, Chloé double la mise après le titre Universitaire en devenant championne de Sarthe des secondes séries, ce qui correspond au titre honorifique de meilleure joueuse de Sarthe.

Tournoi des jeunes, le rendez-vous habituel du printemps !

Il a eu lieu aux vacances de Pâques sous une météo ensoleillée. Il fait toujours partie du Circuit Jeunes Sud Sarthe qui en est à sa 9ème édition. Les Mayétais s'y sont, comme d'habitude, illustrés avec une victoire en 15/18 ans pour Romain Ehrhardt et une place de finaliste en 13/14 ans pour Guiliann Tanguy.

Toujours autant de dynamisme dans l'organisation de manifestations !

Après la vente de Notebook (une nouveauté !) en novembre – décembre et le repas dansant en février, a eu lieu le 9 juin la désormais traditionnelle marche semi-nocturne avec un succès que l'on espérait grandissant. Bilan dans le prochain bulletin...



Calendrier à venir !

Le tournoi des adultes du 9 au 29 juillet
 Une journée animation suivie de l'assemblée générale le 1er septembre
 Un après-midi portes ouvertes – inscriptions le 5 septembre
 Une matinée portes ouvertes des associations de Mayet le 8 septembre
 La fête de la Vigilante Omnisports (rencontres sportives l'après-midi et repas le soir) le 8 septembre

Vos contacts :

Bruno Godefroy au 06 63 80 10 01
 Une adresse mail : bruno.godefroy@bbox.fr
 Le site internet du club : www.club.fft.fr/vigilantetennismayet
 La page Facebook du club : www.facebook.com/vigilantetennismayet



Saison 2018 MB Motors Team

L'association Mayetaise MB Motors Team repart pour sa cinquième saison dans l'Elite de la vitesse moto française, au sein du championnat de France Superbike.

Après le titre de vice-champion de France 600 Supersport acquis en 2017 aux côtés de Louis BULLE, le Team repart avec l'objectif de décrocher le grâle... avec Louis et le soutien de YAMAHA France comme Team Support officiel 600 Supersport France.

Pour accompagner Louis sur cette saison, Le Team sera également aux côtés de Martin RENAUDIN, également en 600 Supersport. Martin est un jeune pilote Manceau qui après une saison 2017 à oublier... revient avec l'envie d'acquérir de l'expérience et de montrer tout son potentiel !!!

Calendrier 2018 600 Supersport FSBK .

NOGARO DU 27/04/2018 AU 29/04/2018 .
 LEDENON DU 15/06/2018 AU 17/06/2018 .
 MAGNY-COURS DU 29/06/2018 AU 01/07/2018 .
 PAU ARNOS DU 13/07/2018 AU 15/07/2018 .
 CAROLE DU 24/08/2018 AU 26/08/2018 .
 ALBI DU 21/09/2018 AU 23/09/2018

Pour accompagner Louis sur cette saison, Le Team sera également aux côtés de Martin RENAUDIN, également en 600 Supersport. Martin est un jeune pilote Manceau qui après une saison 2017 à oublier... revient avec l'envie d'acquérir de l'expérience et de montrer tout son potentiel !!!

Et les premières courses ont été le théâtre de cette volonté du Team et de nos pilotes. Lors de la première manche du Mans, Louis réalise le doublé et repart en tête du championnat 600SSP.

Martin de son côté, avec patience et intelligence, intégrera également le TOP10... Un très bon début de saison pour le MB Motors Team... mais le plus dur reste à faire. Il reste 6 épreuves pour arriver à nos objectifs...

COMPTE RENDU**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2017**

Le 11 Décembre 2017 à vingt heures les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. BEAUDOUIN.

PRÉSENTS : M. BEAUDOUIN, Mme POLISSET, M. CHAPPELLIERE, Mme DUFOUR, M. HUBERT, M. GAUTELIER, M. NOURRI, Mme GIRAUDON, M. PERREUX, Mme LECLOU, Mme GOTEFROY, Mme TAILLE-COURT, M. MÉNAGER, Mme BEAUDOUIN, M. SENAILLE, M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS, M. CHANTOISEAU, M. HANNIER, Mme BAREAU

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme POUPARD donne pouvoir à M BEAUDOUIN
M. PAPIN donne pouvoir à M GAUTELIER

ABSENTS EXCUSÉ: M. PESLERBE

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR et Mme LECLOU

Point sur le compte rendu précédent : Pas de remarques

DELIB 1 : Modification des Statuts de la Communauté de Communes Sud Sarthe : intégration de la compétence voirie d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire rappelle l'article 65 de la loi Notre modifiant les conditions d'éligibilité à la DGF Bonifiée pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et expose les faits suivants:

Une communauté de communes en FPU devra au 1er janvier 2018 exercer 9 des 12 groupes de compétences listés à l'article L5214-23-1 du CGCT pour être éligible à la DGF bonifiée et en application de l'article L.5214-23 du CGCT, aucune bonification ne pourra être attribuée sans le respect de cette condition.

Dans l'objectif de continuer à percevoir cette dotation non négligeable, le projet d'une prise de compétence dans le domaine de la voirie a été retenu en bureau communautaire du 31 octobre 2017 puis en Conseil Communautaire du 02 novembre 2017.

Il est donc proposé d'intégrer la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » aux statuts de la Communauté de Communes Sud Sarthe à compter du 1er janvier 2018.

Ce transfert de compétence interviendra dans le cadre de la notion d'intérêt communautaire définit comme suit :

Action d'aménagement et d'entretien des voies communales hors agglomération présentant au moins un des critères suivants :

- voies communales qui relient deux routes départementales.
- voies communales qui relient une commune à une autre commune (entrée et sortie d'agglomération).
- voies communales qui relient une commune (entrée ou sortie d'agglomération) à une route départementale.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'intégration d'une nouvelle compétence à compter du 1er janvier 2018 portant modifications des statuts de la communauté de communes Sud Sarthe.

Vu la délibération de la Communauté de Communes Sud Sarthe du 02 novembre 2017 portant transfert d'une compétence optionnelle supplémentaire et modification statutaire de l'EPCI ;

Considérant qu'il appartient aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et leurs communes membres de délibérer pour acter ce transfert ;

Considérant qu'en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales, les transferts de compétences des communes aux EPCI sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public coopération intercommunale ;

Considérant que la Communauté de Communes ayant délibéré pour acter ce transfert de compétence le 02 novembre 2017, il appartient désormais à chaque commune, de se prononcer sur le transfert de compétence proposé ;

Considérant que la Communauté de Communes ayant délibéré pour acter ce transfert de compétence le 02 novembre 2017, il appartient désormais à chaque commune, de se prononcer sur le transfert de compétence proposé ;

Considérant que les communes membres sont dès lors appelées à se prononcer sur ce dispositif dans les conditions visées à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux transferts de compétences des communes vers l'EPCI ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (22 Voix POUR),

APPROUVE le transfert de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire tel que stipulé comme suit : Action d'aménagement et d'entretien des voies communales hors agglomération présentant au moins un des critères suivants :

- voies communales qui relient deux routes départementales.
- voies communales qui relient une commune à une autre commune (entrée et sortie d'agglomération).
- voies communales qui relient une commune (entrée ou sortie d'agglomération) à une route départementale.

- APPROUVE la modification des Statuts de la Communauté de Communes Sud Sarthe

- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIB 2 : Modification des Statuts de la Communauté de Communes Sud Sarthe : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT ISSU DE L'IIBS (institution interdépartementale du bassin de la Sarthe)

Monsieur le Maire rappelle que l'institution interdépartementale du bassin de la Sarthe (IIBS) a été créée par les conseils départementaux de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe. Elle a aujourd'hui pour principale mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage des activités des Commissions locales de l'eau (CLE) du SAGE du bassin de l'Huisne, du SAGE du bassin de la Sarthe amont et du SAGE du bassin de la Sarthe aval.

A l'occasion du conseil d'administration du 3 décembre 2014, il a été décidé d'adopter le projet de modification de l'article 4 des statuts de l'IIBS, rédigé comme suit :

« À compter du 1er janvier 2015, la durée de l'Institution Interdépartementale est fixée à un an reconductible de manière expresse jusqu'à ce que la réflexion sur la modification de sa nature juridique débouche à la mise en place effective d'un syndicat mixte conformément à la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 ».

Dans le même temps, les réflexions visant l'organisation de la maîtrise d'ouvrage porteur de la compétence GEMAPI, par sous bassin versant hydrographique, ont lieu sur le territoire.

Dès lors une double réflexion s'est engagée, d'une part la transformation de l'IIBS en un syndicat mixte ouvert composé d'EPCI et d'autre part une évolution des compétences de la structure afin de répondre précisément aux besoins des futurs membres du syndicat. Ce travail a été mené à l'occasion de plusieurs Comité de pilotage entre avril et septembre 2017 (les rapports des comités de pilotage sont joints à la présente délibération). L'IIBS a sollicité les EPCI se trouvant sur le périmètre d'intervention, dont la Communauté de communes Sud Sarthe, qui a indiqué souhaité devenir membre du syndicat issu de la transformation de l'IIBS n'auront pas la même connaissance de ces problématiques qu'eux.

Ainsi,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite « MAPTAM » et notamment les articles 56 à 59 ;



Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 56 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5214-16 ;
Vu les statuts de la Communauté de communes Sud Sarthe,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents, (15 voix POUR, 7 ABSTENTIONS),

- APPROUVE la modification des Statuts de la Communauté de Communes Sud Sarthe tel qu'annexée
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Sud Sarthe.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe à la délibération n°2 : modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Sarthe :

MODIFICATION STATUTAIRE

ARTICLE 1 : d'approuver et proposer aux communes les modifications de compétences et les statuts via l'ajout des compétences suivantes :

Compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement

1° /Études et appui des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE

2°/ Soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

3)/ Études, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

ARTICLE 2 : de notifier la présente délibération au maire de chacune des communes membres de la Communauté, leurs conseils municipaux devant être obligatoirement consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification conformément aux dispositions des articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT.

ARTICLE 3 : d'inviter Monsieur le Préfet, si la majorité qualifiée est atteinte à l'issue de cette consultation, à prononcer par arrêté les nouveaux statuts de la Communauté de communes sud sarthe

ARTICLE 4 : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération

DELIB 3 : Présentation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Sud Sarthe

Monsieur Le Maire rappelle que la CLECT est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à chaque transfert de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique.

Toutefois, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au conseil communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation.

Lors de la réunion du 19 septembre 2017 ont été abordés :

Rôle de la CLECT

Modalités de fixation initiale du montant de l'attribution de compensation

Présentation des montants d'attribution de compensation

Evaluation des charges transférées et complémentaires

Accueils périscolaires

Instruction des autorisations du droit des sols

Temps d'Accueil Périscolaire

Après lecture du rapport de la CLECT, le conseil municipal est invité à approuver ledit rapport.

Ainsi,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées du 19 septembre 2017,

Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT du 19 septembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents, (20 voix POUR, 2 ABSTENTIONS), approuve le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Sud Sarthe

A ce jour, le fond de compensation n'est pas encore versé aux communes, dans l'attente des délibérations conjointes des mairies et de la communauté de communes, ce qui n'est pas sans poser des problèmes de trésorerie aux communes.

DELIB 4 : Adhésion au Conseil en Energie Partagée

Monsieur le Maire explique que le Conseil en Energie Partagée (CEP) est un service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine des collectivités, proposé par le Pays Vallée du Loir, dont le principe est de :

Mutualiser un conseiller en énergie entre plusieurs communes et bénéficier ainsi des services d'un expert « énergie » indépendant et neutre, Gérer les consommations d'énergie (suivi des factures et des contrats d'énergie...),

Mener des actions de maîtrise de l'énergie,

Sensibiliser les élus et les utilisateurs des bâtiments publics sur les questions d'énergie,

Etudier le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Monsieur le Maire explique que le Conseil en Energie Partagée (CEP) est un service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine des collectivités, proposé par le Pays Vallée du Loir, dont le principe est de :

Mutualiser un conseiller en énergie entre plusieurs communes et bénéficier ainsi des services d'un expert « énergie » indépendant et neutre, Gérer les consommations d'énergie (suivi des factures et des contrats d'énergie...),

Mener des actions de maîtrise de l'énergie,

Sensibiliser les élus et les utilisateurs des bâtiments publics sur les questions d'énergie,

Etudier le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Pour ce service, une participation annuelle sera demandée à la commune. Son montant a été fixé lors du comité syndical du 9 novembre 2017 et s'élève à 0,22€ par habitant et par an soit pour la commune de Mayet 702.90 € /an.

La commune de Mayet est préinscrite au service CEP. L'inscription définitive s'effectue par la délibération du conseil municipal de ce jour.

Ce service permettra à Anaïs LEROY de monter les dossiers (dans la limite d'un par an par collectivité)

afin de solliciter les subventions de l'ADEME et les CEE (Certificats d'Economies d'Energie), prime versée par les fabricants d'énergie (les obligés)

Mayet est concerné notamment pour la rénovation de la mairie (chauffage, huisseries, éclairage, isolation). Un dossier pourra également être monté pour l'éclairage public et le centre culturel suivant le plan de charge du CEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, (22 voix POUR) valident l'adhésion au CEP pour un montant de 702.90 € /an.

DELIB 5 : Validation des Tarifs Municipaux 2018

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil de revaloriser les tarifs, redevances et locations appliqués par la commune pour l'année 2018.

Les tarifs proposés par la commission finances sont présentés au conseil, Ainsi,

Après délibération, les Membres du Conseil, à l'unanimité des votants (22 POUR), valident ces nouveaux tarifs annexés à la délibération.

DELIB 6 : Participation communale de Sarcé pour les Écoles publiques

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil de solliciter une participation aux dépenses des écoles publiques relatives à la fréquentation des enfants de Sarcé inscrits dans les écoles publiques de la Commune de Mayet :

Année scolaire 2017-2018 : 8 enfants x 72 € = 576 €

Soit un total de 576 € pour l'année scolaire en cours.

DELIB 7 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la mairie de Mayet

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 09 Octobre 2017, le Conseil Municipal avait attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la mairie à l'entreprise classée comme la mieux-disante lors de l'analyse des offres (Hugo Valienne Architecte).



Ces enfants sont les suivants :

BAUDRON Noa GS
 BAUDRON Lylo CE1
 CARRETA Justine GS
 CHEDET Noah MS
 GAULUPEAU Adam GS
 GRIVEAU Lise GS
 JORGE DUTRANNOY Luna (famille d'accueil CHEDET)
 PISSOT Jade CE2

Le coût facturé à la commune est très loin du coût réel, mais cela permet d'accueillir 8 élèves supplémentaires sur les écoles publiques, et 7 sur l'école privée, qui sans cet effort financier, pourraient se reporter sur d'autres communes.

Après délibération, les Membres du Conseil, à l'unanimité des votants (22 POUR), valident cette demande de participation auprès de la mairie de Sarcé.

Suite à cette décision, nous avons été informés par l'Ordre des Architectes le 30 Octobre de l'irrecevabilité de la candidature du Lauréat, du fait que son inscription à l'ordre des architectes soit en cours, mais pas encore validée.

Ses démarches administratives n'ayant pas encore abouties, Hugo Valienne Architecte s'est finalement désisté.

Ainsi, le conseil doit de nouveau se positionner sur le choix d'un candidat, dans la continuité de l'analyse des offres.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, retiennent la proposition de A2A Architectes et autorisent Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires, à l'unanimité des présents (22 voix POUR)

La notification aux entreprises non retenues sera faite suite au conseil. Celles-ci ont ensuite 11 jours pour contester le fait qu'elles ne soient pas retenues, et le marché peut ensuite, une fois passé ce délai, être notifié au candidat retenu.

Dans tous les cas, il ne pourra commencer son intervention avant le début de l'année 2018.

DELIB 8 : VENTE DE TERRAIN AVENUE DU 14 JUILLET A LA SOCIETE IMMOBILIERE PROXI

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 09 Octobre 2017, le Conseil Municipal a validé la vente de terrain pour la réalisation d'un centre commercial « Carrefour Contact ».

Dans le cadre de la préparation de l'acte de vente, il est nécessaire de préciser que la vente concerne les parcelles :

AE 121 « Avenue du 14 Juillet » d'une superficie de 29 a 64 ca
 AE 118 « Avenue du 14 Juillet » d'une superficie de 51 a 09 ca

Cela représente une vente de 8 073 m² à 1.65 € le m² (suivant estimation du Service France Domaine) pour un prix total de 13 320.45 € nets (TREIZE MILLE TROIS CENT VINGT EUROS ET QUARANTE-CINQ CENTIMES) (opération non-soumise au régime de la T.V.A.), étant entendu que les frais notariés seront laissés à la charge de l'acquéreur.

Le statut de l'acquéreur est précisé : il s'agit la société IMMOBILIERE PROXI.

De plus, Monsieur le Maire ne pouvant être présent lors de la signature de l'acte notarié le 14 décembre 2017 (Etude de Maître Gaisne Péchabrier, Notaire à Mayet), il propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir déléguer sa signature à Monsieur Jean François CHAPPELLIERE, Adjoint au Maire, pour la vente auprès de la société IMMOBILIERE PROXI.

Ainsi,

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, approuvent à la majorité des présents (3 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS, 16 voix POUR) l'ensemble des propositions précédentes.

DELIB 9) Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les agents communaux

Dans la continuité de la mise en place de l'entretien professionnel, la réglementation impose aux collectivités depuis le 1er janvier la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) en remplacement de l'ancien régime indemnitaire.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

-l'IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste,

-le CIA, Complément Indemnitaire Annuel, est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel

L'objectif est de regrouper les différentes indemnités possibles, en les rendant les plus objectives possibles.

Ce dispositif n'est pas fait pour pénaliser les salariés, mais au contraire se veut incitatif par la mise en place de la part variable du CIA.

La proposition faite au conseil est de permettre un montant de part variable (CIA) de 10% maximum de l'IFSE, et que le montant de l'IFSE couvre à minima les montants actuels d'indemnités.

Cette part variable n'est pas un du, elle n'est pas reductible d'office tous les ans, elle doit être un moyen de reconnaissance d'efforts.

Ce système indemnitaire sera mis au budget prochain pour une application dès 2018.

Après présentation de ce dispositif, les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, valident cette proposition à la majorité des présents (1 voix CONTRE, 21 voix POUR)

ARTICLE-3 : Le conseil municipal de Mayet s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

DELIB 10 : Souscription d'un prêt relais avec le crédit mutuel

Dans le cadre des besoins habituels de trésorerie de la mairie, il est nécessaire de renouveler la ligne de financement mise en place avec le Crédit Mutuel. Le crédit mutuel propose par ailleurs des conditions plus avantageuses pour la mise en place d'un prêt relais court terme.

Il s'agit d'un prêt relais Crédit Mutuel de 250 000€ à taux fixe de 0,65% avec une possibilité de remboursement par anticipation et sans frais. Avec 250€ de frais de dossier.

Ainsi, M le Maire propose :

ARTICLE-1 : Monsieur le Maire de Mayet, est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),

un emprunt de : 250000 Euros
 dont le remboursement de capital s'effectuera au plus tard 24 mois après la date de mise à disposition des fonds.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : 0,65% - Taux Fixe

Le taux effectif global ressort à : 0,70039%

Les intérêts seront appelés trimestriellement. (fin de trimestre civil)

Les frais de dossier d'un montant de 250€ seront déduits du déblocage de prêt.

ARTICLE-3 : Le conseil municipal de Mayet s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.



ARTICLE-4: Le conseil municipal de Mayet autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la mairie de Mayet à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place. Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, valident cette proposition à l'unanimité des présents (22 voix POUR)

DELIB 11 : Décision Modificative Budgétaire N°3

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil, que dans le cadre de la régularisation des échanges avec la Trésorerie et afin d'ajuster les écritures comptables des Budgets Primitifs 2017, il apparaît nécessaire de

BUDGET « COMMUNE »

Section d'investissement			Section d'investissement		
DEPENSES			RECETTES		
271	Cession de 4 Actions (SPL ATERSART) Département	200,00			
030	Dépenses imprévues	-200,00			
2182-20	Acquis.Tracteur NEW HOLLAND T5050	34 000,00	1641	Emprunt AGLOR (ACQUIS.Tracteur NEW HOLLAND T5050)	34 000,00
	TOTAL	34 000,00		TOTAL	34 000,00

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, valident cette modification budgétaire à l'unanimité des présents (22 voix POUR)

DELIB 12 : Convention de mise à disposition d'équipement avec la commune de Verneil le chétif pour le prêt de la balayeuse

Dans le cadre du partenariat entre communes, Monsieur le Maire de mise à disposition de matériel avec la commune de Verneil le Chétif

BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Section d'investissement			Section d'investissement		
DEPENSES			RECETTES		
2313	Constructions	-1 488,00			
1641	Emprunts (capital)	1 488,00			
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00

Section de fonctionnement			Section de fonctionnement		
DEPENSES			RECETTES		
617	Etudes et recherches	-1 561,00			
66111	Emprunts (intérêts)	1 561,00			
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00

afin que les services techniques de Mayet puissent utiliser la balayeuse pour l'entretien de la voirie communale.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, autorisent le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention à l'unanimité des présents (22 voix POUR).

DELIB 13 : Demande de subvention pour le remplacement de l'éclairage du stade

Dans le cadre de l'entretien de l'éclairage du stade, il a été constaté que de gros investissements étaient nécessaires pour remettre cette installation relativement ancienne en bon état de fonctionnement.

La fédération française de football, sous réserve que l'installation réponde à ses exigences, est à même de subventionner de manière importante la collectivité dans cette démarche.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à établir une demande de subvention auprès de la fédération française de foot afin d'avoir toutes les informations nécessaires pour que le conseil se positionne par la suite sur ce projet.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, autorisent le Maire à établir cette demande de subvention à l'unanimité des présents (22 voix POUR). Questions diverses :

-Un groupe de travail communal doit être constitué afin de travailler sur le PLUI. Un certain nombre de noms sont cités, afin de pouvoir être contactés pour voir s'ils sont intéressés pour intégrer ce groupe.

-Le local jeune de Mayet va ouvrir ses portes en janvier, mais d'ores et déjà, le programme des activités pendant les vacances de Noël a été distribué aux collégiens. Une copie sera envoyée par mail aux membres du conseil.

-L'école St Exupéry invite les membres du conseil municipal à son marché de Noël le 15/12 de 14h00 à 17h30.

-La commune voit sa deuxième fleurs maintenue pour les trois prochaines années suite au passage du jury et à sa décision. Remerciements à transmettre aux membres de la commission.

Par contre, l'avenir de la manifestation autour des maisons fleuries devra être revu en commission environnement du fait du manque de participation...

-Le projet Eolien porté par la société Abo Wind est en voie d'abandon par l'entreprise. Un courrier a été envoyé aux propriétaires fonciers qui avaient été sollicités, les informant de cette situation. Il semblerait que des espèces d'oiseaux rares nichent dans la zone prévue initialement.

Une fois l'ensemble des propriétaires prévenus, un point presse devrait être fait...

-Les félicitations des membres du conseil sont à transmettre aux parents de Valentin PAPIN né il y a 15 jours.

-Le nouveau correspondant du Maine Libre, M PEAN Daniel est présenté aux membres du conseil municipal.

Clôture à 22h20

COMPTE RENDU

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018

Le 22 Janvier 2018 à vingt heures les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. BEAUDOUIN.

PRÉSENTS : M. BEAUDOUIN, Mme POLISSET, M. CHAPPELLIERE, Mme DUFOUR, M. HUBERT, M. GAUTELIER, Mme GIRAUDON, M. PERREUX, Mme POUPARD, Mme LECLOU, Mme TAILLECOURT, M. PAPIN, M.MÉNAGER, M. SENAILLE, M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS, M. HANNIER, Mme BAREAU

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. NOURRI donne pouvoir à Mme POLISSE Mme GOTEFROY donne pouvoir à M. CHAPPELLIERE
M. CHANTOISEAU donne pouvoir à M. ROUSSEAU

ABSENTS EXCUSÉ: M. PESLERBE Mme BEAUDOUIN
Secrétaire de séance : Mme DUFOUR et Mme LECLOU

Point sur le compte rendu précédent : Pas de remarques



1) Modification du compte rendu du 09 Octobre 2017 afin de préciser certains points concernant les affaires opposant M Bougas et la commune de Mayet

Lors du Conseil Municipal du mois d'octobre, dans le cadre de délibérations concernant la vente de terrain dans le cadre de l'implantation d'un carrefour contact, un point a été fait sur différentes procédures opposant M Bougas et la commune.

Afin de lever certaines ambiguïtés, des précisions sont apportées sur ces procédures afin de bien les distinguer l'une de l'autre et de préciser les décisions de justice qui ont été prises.

Ainsi, il est confirmé que M Bougas a bien été débouté dans les deux affaires évoquées.

Concernant celle sur les terrains du projet « Carrefour », le dossier est clos définitivement, sans frais financier pour M Bougas.

Concernant les terrains de l'Aubépin, M Bougas a été débouté en première instance et en appel. Il a été condamné à verser 4000 € pour frais de justice (et non pas pour procédure abusive). Il s'est pourvu en cassation sur cette décision de justice.

2) Choix d'un équipement municipal pour honorer la mémoire de Simone Veil

Comme Monsieur le Maire l'a déjà évoqué, afin d'honorer la mémoire de Simone Veil, il est proposé de donner son nom à la médiathèque de Mayet.

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

Cette proposition est validée à l'unanimité des présents. L'inauguration est prévue le 30 mars à 17h00, en partenariat avec le collègue.

3) Reclassement du chemin vicinal n°8 en voie communale n°8

Dans le cadre du transfert de compétence voirie à la communauté de Communes Sud Sarthe validée lors du dernier Conseil Municipal le 11 décembre 2017, et afin de se mettre en cohérence avec les communes voisines dans le recensement des voies « d'intérêt communautaire », il est proposé au Conseil Municipal de reclasser une partie du chemin vicinal n°8 en voie communale n°8, ce qui pourra permettre de l'intégrer dans la voirie communautaire.

Cette proposition est validée à l'unanimité des présents.

4) Délibération de principe afin d'appliquer l'article L 332.15 concernant la prise en charge communale du raccordement au réseau ERDF

Monsieur le Maire fait un point sur la réglementation d'urbanisme concernant les autorisations d'urbanismes en zones non desservies par les réseaux, en particulier ERDF.

En effet, les frais estimés pour les extensions de réseaux s'avèrent être une charge financière importante et il est possible d'instaurer l'article L 332.15 comme le prévoit expressément la loi pour des extensions de réseaux ne dépassant pas une centaine de mètres, dans les communes où l'on délivre des permis de construire de façon isolée.

La commune peut ainsi mettre à la charge des demandeurs la totalité des frais d'extension.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à mettre en œuvre cet article L 332.15 alinéa 3 du code de l'urbanisme dès que la situation le permet.

Cette proposition est validée à l'unanimité des présents.

5) Prolongation du contrat d'affermage avec VEOLIA pour l'assainissement collectif dans l'attente de la procédure de consultation

Le contrat d'affermage liant la mairie et VEOLIA pour la gestion de l'assainissement collectif a été prolongé d'un an en février 2017, afin de permettre à la Communauté de Communes Sud Sarthe de coordonner la prise de cette compétence, initialement prévue pour 2020.

Cependant, le transfert de compétence est reporté à 2026, ce qui impose à la Commune de relancer une consultation pour renouveler l'affermage. Cette procédure prenant presque un an, il est proposé au Conseil Municipal de valider une demande de renouvellement du contrat pour une durée de 12 mois, dans les mêmes conditions que le contrat initial.

Cette proposition est validée à l'unanimité des présents.

6) Révision des loyers communaux arrivés à échéance

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la révision de certains loyers arrivant ou arrivés à échéance, à savoir :

À compter du 1er octobre 2017 :

Augmentation du loyer de 0,98 % (Calcul sur la base de l'Indice des loyers commerciaux 1er trim. 17)

Sarl C.T.M. : soit un loyer de 374,92 € par mois

À compter du 1er novembre 2017 :

Augmentation du loyer de 2,59 % (Calcul sur la base de l'Indice de la construction 2ème trim. 17)

POSSIDONIO : soit un loyer de 111,53 € par trimestre

À compter du 1er décembre 2017 :

Augmentation du loyer de 2,59 % (Calcul sur la base de l'Indice de la construction 2ème trim. 17)

ROZIÈRES : soit un loyer de 399,48 € par mois

À compter du 1er février 2018 :

Augmentation du loyer de 1,72 % (Calcul sur la base de l'Indice de la construction 3ème trim. 17)

CUMA DU GD BOIS : soit un loyer de 314,08 € par mois

Augmentation du loyer de 2,59 % (Calcul sur la base de l'Indice de la construction 2ème trim. 17)

LE PREVOST : soit un loyer de 118,46 € par mois

À compter du 1er mars 2018 :

Augmentation du loyer de 1,72 % (Calcul sur la base de l'Indice de la construction 3ème trim. 17)

SARTHE GAZ : soit un loyer de 134,17 € par mois

7) Ouverture de crédits d'investissements pour le début d'année 2018

Monsieur le Maire informera les Membres du Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2017, à hauteur du ¼ des crédits ouverts à l'année (hors emprunts).



N° d'opération		Budget 2017	Crédit à ouvrir 2018 (1/4 N-1)
20	MOBILIER MATERIEL	36 300,00 €	9 075,00 €
2051	6 000,00 €		1 000,00 €
2103	5 000,00 €		1 250,00 €
2184	14 800,00 €		3 700,00 €
2185	10 500,00 €		2 625,00 €
2188	36 300,00 €		9 075,00 €
18	VOIRIE	205 000,00 €	51 250,00 €
17	GYMNASE	25 900,00 €	6 250,00 €
90	BATIMENTS COMMUNAUX	5 340,00 €	1 335,00 €
30	BATIMENTS SCOLAIRES	7 197,55 €	1 799,39 €
32	TERRAINS DE SPORTS	1 200,00 €	300,00 €
41	CIMETIERE	5 000,00 €	1 250,00 €
11	CAMPING MUNICIPAL & PLAN D'EAU	1 000,00 €	250,00 €
90	TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE	17 434,36 €	4 358,59 €
2152	12 434,00		3108,5
2315	5 000,00		1250
		303 471,91 €	76 867,98 €

Cette proposition est validée à l'unanimité des présents.

8 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (ALSH)

Suite à la demande de la Communauté de Communes, et après consultation du Conseil Municipal, ce point est rajouté à l'ordre du jour.

M le Maire rappelle qu'une convention lie la commune de Mayet et la Communauté de Communes Sud Sarthe sur la mise à disposition de personnel communal dans le cadre des animations de loisirs ALSH, périscolaire et centre aéré.

Cette convention permet au personnel municipal d'intervenir pour la Communauté de Communes, la commune étant indemnisée à la hauteur des dépenses engagées pour les périodes concernées.

Ainsi, M le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à renouveler cette convention et signer tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Cette proposition est validée à l'unanimité des présents.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

Point sur le retour à la semaine de 4 jours pour l'ensemble des écoles de la commune.

Un travail d'harmonisation des horaires va devoir être fait afin que les parents puissent déposer leurs enfants et à la maternelle, et à la primaire (préserver le quart d'heure de décalage).

L'école Saint Exupéry met en place une journée porte ouverte afin de faire connaître le dispositif d'accueil des enfants de moins de trois ans.

En effet, il y a un risque de fermeture de classe pour la rentrée prochaine, tout comme à l'école Jules Ferry.

Point sur le lancement du PLUI : réunion plénière à la salle Ronsard, du Lude, le 20 février à 18h00.

Point sur les conseillers municipaux intéressés pour participer aux commissions communautaires :

Thierry Chantoiseau : Administration générale

Delphine Barreau : Petite enfance

Yves Hubert : Tourisme

Christophe Hannier : Sport et Culture

Martine Dufour : Culture/Médiathèque

Point sur la mise en place du « Groupe Contact » avec la gendarmerie : Ce nouveau groupe est destiné à assurer un contact facilité avec la population, les différentes institutions et commerces.

Pour les joindre : 06.14.58.59.70

Ou bien : cob.pontvallain@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Cela ne remplace pas le **17 en cas d'urgence**, mais peut servir à signaler des soucis de moindre importance, mais récurrent...

Travaux mairie : une réunion est prévue le jeudi 25 avec les architectes afin de voir les premières propositions d'aménagement.

Demande d'information sur le brûlage des végétaux : Le brûlage est toujours interdit pour les particuliers, seuls les exploitants agricoles ou assimilés ont des dérogations. Le maire n'est pas en mesure de fournir ces dérogations.

Vœux communautaires : il est regretté que tous les élus municipaux des communes n'aient pas été invités à ces vœux.

Clôture à 22h20

COMPTE RENDU

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

Le 19 FEVRIER 2018 à vingt heures les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. BEAUDOUIN.

PRÉSENTS : M. BEAUDOUIN, Mme POLISSET, M. CHAPPELLIERE, Mme DUFOUR, M. HUBERT, M. GAUTELIER, M. NOURRI, Mme GIRAUDON, Mme LECLOU, Mme GOTEFROY, Mme TAILLECOURT, M. MÉNAGER, M. SENAILLE, Mme LAFOIS, M. CHANTOISEAU, M. HANNIER, Mme BAREAU

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. PERREUX donne pouvoir à M. HUBERT
Mme POUPARD donne pouvoir à M. SENAILLE
M. PAPIN donne pouvoir à M. GAUTELIER
M. ROUSSEAU donne pouvoir M. CHANTOISEAU

ABSENTS EXCUSÉ:

M. PESLERBE
Mme BEAUDOUIN

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR et Mme LECLOU

Point sur le compte rendu précédent : Pas de remarques

1) Délégation de la Communauté de Communes aux communes de son droit de préemption urbain.

En application des références réglementaires L. 211-1, L. 213-3, R. 211-2 et 3 du Code de l'Urbanisme modifiées par la loi ALUR, le 24 mars 2014, la Communauté de Communes Sud Sarthe compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU), devient de plein droit – c'est-à-dire sans formalité

– compétente pour instaurer, exercer et déléguer le droit de préemption urbain.

Ce transfert n'a pas pour effet d'abroger les périmètres de préemption existants (pour les communes ayant délibéré sur des périmètres spécifiques de DPU dans les annexes de leur document d'urbanisme), ceci restant en vigueur tant qu'ils ne sont pas modifiés ou abrogés par la Communauté de Communes de Sud Sarthe.

La Communauté de Communes Sud Sarthe ne peut exercer le droit de préemption qu'au titre des compétences qu'elle exerce et propose en conséquence dans l'intérêt de la commune de Mayet de déléguer à titre permanent son droit de préemption sur son territoire conformément à l'article L. 211-3 du Code de l'Urbanisme, excepté pour les parcelles limitrophes des opérations ou structures appartenant à la communauté de communes :

Les bâtiments (siège et pôle intercommunal, maison de santé, espace culturel, gymnase, multi-accueil)

Les zones d'activités,

Les espaces touristiques et voies vertes,

Les aires d'accueil des Gens du Voyage.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de :

DONNER l'accord de la commune pour recevoir la délégation de la Communauté de Communes Sud Sarthe, à titre permanent, de son droit de préemption sur l'ensemble du territoire conformément à l'article L. 211-3 du Code de l'Urbanisme en vue d'assurer la maîtrise foncière, excepté pour les parcelles limitrophes des opérations ou structures appartenant à la communauté de communes :

Les bâtiments (siège et pôle intercommunal, maison de santé, espace culturel, gymnase, multi-accueil)

Les zones d'activités,

Les espaces touristiques et voies vertes,

Les aires d'accueil des Gens du Voyage.

Cette proposition est validée à l'unanimité des présents.

2) Modification du périmètre de la zone Natura 2000

Le périmètre des sites Natura 2000 du département a été défini, il y a plus de 15 ans, à une échelle qui ne permet pas son calage précis sur des limites physique (rivières, haie, route,...) ou administrative (limite de parcelles cadastrales).

Or, ces éléments sont les seuls qui garantissent sur le terrain la détermination simple et sans ambiguïté du contour des sites Natura 2000, condition nécessaire à la bonne mise en oeuvre des outils mobilisables dans le cadre de ce dispositif (contrat, MAEc.)

Lors du dernier COPIL, le représentant de la direction départementale des territoires a présenté aux membres le projet des ajustements mineurs de périmètres pouvant être apportés sur ce site et l'animateur du site est allé à la rencontre de chaque collectivité.

Une présentation des modifications proposées sera faite.

La surface totale du site Natura 2000, après modification, sera de 4 592 hectares, la surface actuelle étant de 4 554 hectares (38 hectares supplémentaires).

L'avis du conseil municipal est demandé sur ces modifications.

Après débat, il est proposé de reporter ce point au prochain conseil municipal afin d'approfondir la question des surfaces modifiées par ces changements de périmètres.

3) Actualisation du tableau d'avancement du personnel et du tableau des effectifs

Ce point est reporté au prochain conseil afin de récupérer les informations actualisées du centre de gestion.

4) Nouvelle proposition de prolongation du contrat d'affermage avec VEOLIA pour l'assainissement collectif avec intégration de travaux de rénovation du réseau.

Suite à la dernière rencontre avec véolia, une nouvelle proposition a été faite pour une prolongation du contrat actuel sur 4 ou 6 ans, permettant d'intégrer ainsi des travaux sur le réseau prévu au schéma directeur.

La proposition sur 4 ans permettrait de réaliser les travaux d'assainissement sur la route de Sarcé, l'Avenue de la pelouse (bassin tampon), ainsi que la mise à jour du plan d'épandage.

La proposition sur 6 ans permettrait de réaliser en plus la création d'un poste de relevage supplémentaire à l'ouest de la ligne de chemin de fer, ainsi que le chemisage de la canalisation derrière Agrial, permettant ainsi de résoudre l'un des points noirs du réseau.

La proposition de prolongation sur 6 ans permettrait de réaliser ces travaux considérés comme prioritaires par le schéma directeur, tout en permettant de limiter l'évolution du prix de l'assainissement à 3%.

Après discussion, à l'unanimité des présents, la proposition de renouvellement pour 6 ans est retenue.

5) Désignation des nouveaux représentants communaux pour le nouveau syndicat du bassin de l'aune

Suite au regroupement des différents bassins imposés par les nouveaux textes de loi, la représentation dans le nouveau syndicat doit être revue. Ainsi, chaque commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Se présentent : Titulaire : Julien Ménager

Suppléant : Jean Claude Gautelier

Cette proposition est validée à l'unanimité des présents.

6) Médiathèque : sorties d'inventaire

Comme tous les ans, un certain nombre de documents doivent être sortis de l'inventaire afin de renouveler le fond documentaire :

1 968 Livres dont

Secteur Enfant : 636 livres

· 16 Albums

· 146 Romans

· 101 BD

· 373 Documentaires

Secteur Ados : 332 livres

· 301 Romans

· 23 BD

· 8 Biographies

Secteur Adulte : 1 000 livres

· 461 Romans

· 48 BD

· 467 Documentaires

· 24 Biographies

- 5 revues (Belles histoires)

- 4 CD

- 1 CD Rom

Cette proposition est validée à l'unanimité des présents.

7) Validation de l'APS pour le projet de rénovation de la mairie

Une présentation du projet de rénovation de la mairie est faite au conseil pour avis.

Cette proposition est validée à l'unanimité des présents.



8) AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

PLUI : rappel de la réunion du mardi 20 février : RDV à 17h30 devant la mairie.

Ecoles : face au risque de fermeture de classe à Jules Ferry, il est demandé de solliciter notre députée locale afin qu'elle s'oppose à ce projet de fermeture.

Des démarches ont déjà été faites dans ce sens, un rendez-vous à déjà été pris avec Mme Fontenel.

Stationnement route de Sarcé : il est rappelé que la voie piétonne mise en place avec les travaux n'est en aucun cas une zone de stationnement pour les véhicules, même devant les entrées des maisons.

En cas de stationnement, cela impose aux piétons, vélos ou personnes à mobilité réduite d'aller sur la route pour contourner le véhicule.

Ce type de stationnement est considéré comme très gênant et est verbalisé pour un montant de 135 euros.(il y a déjà eu des amendes...)

Clôture à 22h00

COMPTE RENDU

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Le 26 MARS 2018 à vingt heures les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. BEAUDOUIN.

PRÉSENTS : M. BEAUDOUIN, Mme POLISSET, M. CHAPPELLIERE, Mme DUFOUR, M. HUBERT, M. GAUTELIER, M. NOURRI, Mme GIRAUDON, M. PERREUX, Mme POUPARD, Mme GOTEFROY, Mme TAILLE-COURT, M. MÉNAGER, M. SENAILLE, M. CHANTOISEAU, Mme BAREAU, M. HANNIER

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme LECLOU donne pouvoir à Mme DUFOUR
M. PAPIN donne pouvoir à M. GAUTELIER
M. ROUSSEAU donne pouvoir à M. CHANTOISEAU
Mme LAFOIS donne pouvoir à Mme BAREAU

ABSENTS : M. PESLERBE ; Mme BEAUDOUIN

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR

Point sur le compte rendu précédent : Pas de remarques

DELIB.1 - Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget Commune

Après s'être fait présenter le budget primitif principal commune de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal Commune de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant que la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, VOTENT à 20 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

DELIB.2 - Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget Caisse des Écoles

Après s'être fait présenter le budget primitif principal commune de l'exercice 2017

et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget Caisse des Écoles de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant que la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Votent à 20 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

DELIB.3 - Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget Assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif principal commune de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Le Après s'être

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget Assainissement de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;**2°** Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant que la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, votent à 20 VOIX POUR et 1 ABSTENTION



DELIB.4 - Approbation du compte de gestion du Receveur pour les Budgets de Lotissements « Le Clos de l'Aubépin » Tranches A-B-C-D et G

Après s'être fait présenter le budget primitif principal commune de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des budgets des Lotissements « Le Clos de l'Aubépin » Tranches A-B-C-D et G de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant que la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, votent à 20 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

DELIB.5 - Vote des Comptes Administratifs 2017

M. Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2017, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Ce Compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Jean-Claude GAUTELIER, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par le Maire
M. Jean-Claude GAUTELIER, président de séance :

Donne acte de la présentation faire du compte administratif 2017, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe de la Caisse des Ecoles, des Lotissements T.ABCD et T.G et de l'assainissement les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Reconnaît la sincérité des Restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-563 607,75 €		132 625,04 €	88 720,20 € 117 978,00 €	19 257,80 €	-491 182,17 €
FONCT	979 200,27 €	459 463,85 €	-31 286,28 €			488 420,14 €

BUDGET ANNEXE « CAISSE DES ECOLES »

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-19 115,96 €		15 377,04 €			-3 738,88 €
FONCT	45 141,76 €	19 115,96 €	38 918,25 €			94 944,05 €

BUDGET ANNEXE « Lotissement T.ABCD »

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	26 017,91 €		0,00 €			26 017,91 €
FONCT	-55 186,59 €		0,00 €			-55 186,59 €

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			0			
INVEST	-1 545,23 €		84 409,21 €			82 863,98 €
FONCT	153 943,83 €	-1 545,23 €	-87 532,88 €			44 865,91 €

BUDGET ANNEXE « Lotissement T.G »

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	115 491,24 €		0,00 €			115 491,24 €
FONCT	-219 038,31 €		0,00 €			-219 038,31 €



Après avoir entendu en séance le rapport de M. Jean-Claude GAUTELIER, président de séance,
M. Le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vote à 19 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

Delib 6 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 Budget Commune de Mayet

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. GAUTELIER J.C.
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	-31 296,28
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du CA	519 716,42
C. Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	488 420,14
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	-451 182,17
E. Solde des restes à réaliser	19 257,80
F. Besoin de financement F= D+E	431 924,37
AFFECTATION : C = C + G + H	488 420,14
1) G. Affectation en réserves R1068 en investissement	431 924,37
G=minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R002	56 495,77

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Votent à 19 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

DELIB 7 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Budget « Caisse des écoles »

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. GAUTELIER J.C.
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	38 918,25
B. Résultats antérieurs reportés	26 025,80
C. Résultat à affecter = A+B	64 944,05
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 3 738,88
E. Solde des restes à réaliser à l'investissement	0,00
F. Besoin de financement F= D+E	3 738,88
Affectation = C = G + H	64 944,05
1) G. Affectation en réserves R1068 en investissement	3 738,88
2) H. report en fonctionnement R002	61 205,17

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Votent à 19 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

DELIB 8 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Budget « Assainissement »

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. GAUTELIER J.C.
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	-87 532,69
B. Résultats antérieurs reportés	132 398,60
C. Résultat à affecter = A+B	44 865,91
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	82 863,98
E. Solde des restes à réaliser à l'investissement	0,00
F. Besoin de financement F= D+E	82 863,98
Affectation = C = G + H	44 865,91
1) G. Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00
2) H. report en fonctionnement R002	44 865,91

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré,
Votent à 19 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

DELIB. 9 - Fixation du taux des quatre taxes locales e Conseil Municipal ré

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BEAUDOUIN, ce jour ; DÉCIDE :

- de voter des taux d'imposition applicables en 2018 aux quatre taxes directes locales, à savoir :

Taxe d'habitation 20,15 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties 15,10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties 36,76 %

Le montant des recettes sera révisé en fonction des bases définitives qui seront communiquées par les services fiscaux lors de l'établissement de l'état n°1259.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré,
Votent à 21 VOIX POUR

DELIB.10 - Vote du B.P. 2018 « Commune de Mayet »

Le Budget Primitif 2018 « Commune », préalablement examiné en Commission de Finances est soumis aux Membres du Conseil pour vote.

Le B.P. COMMUNE se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 2 597 685,77 €
Recettes 2 597 685,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 1 524 156,88 €
Recettes 1 524 156,88 €

TOTAL DU BUDGET DÉPENSES : 4 121 842,65 €
TOTAL DU BUDGET RECETTES : 4 121 842,65 €

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Votent à 18 VOIX POUR et 1 CONTRE et 2 ABSTENTION



DELIB.12 - Vote du B.P. 2018 « Assainissement - M49 »

Le Budget Primitif 2018 « Assainissement - M49 », préalablement examiné en Commission de Finances est soumis aux Membres du Conseil pour vote.

Le B.P. ASSAINISSEMENT - M49 se décompose comme suit :
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 98 163,91 €
Recettes 98 163,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 157 344,35 €
Recettes 157 344,35 €

TOTAL DU BUDGET DÉPENSES : 255 508,26 €
TOTAL DU BUDGET RECETTES : 255 508,26 €

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Votent à 21 VOIX POUR

DELIB.13 - Vote du B.P. 2018 « Lotissement Le Clos de l'Aubépin - Tranches ABCD »

Le Budget Primitif 2018 « Lotissement Aubépin - Tranches ABCD », préalablement examiné en Commission de Finances est soumis aux Membres du Conseil pour vote.

Le B.P. LOTISSEMENT LE CLOS DE L'AUBÉPIN - TRANCHES ABCD se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 81 214,50 €
Recettes 81 214,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 52 035,82 €
Recettes 52 035,82 €

TOTAL DU BUDGET DÉPENSES : 133 250,32 €
TOTAL DU BUDGET RECETTES : 133 250,32 €

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Votent à 21 VOIX POUR

DELIB.14 - Vote du B.P. 2018 « Lotissement Le Clos de l'Aubépin Tranche G »

Le Budget Primitif 2018 « Lotissement Le Clos de l'Aubépin - Tranche G », préalablement examiné en Commission de Finances est soumis aux Membres du Conseil pour vote.

Le B.P. LOTISSEMENT LE CLOS DE L'AUBÉPIN - TRANCHE G se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 507 366,56 €
Recettes 507 366,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 235 095,07 €
Recettes 403 818,49 €

TOTAL DU BUDGET DÉPENSES : 742 461,63 €
TOTAL DU BUDGET RECETTES : 911 185,05 €

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Votent à 21 VOIX POUR

DELIB 15: demande de financement de l'état 'DETR-DSFIL) 2018, N°1

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la mairie, rendu nécessaire par la mise en accessibilité de la salle de conseil municipal et des mariages, ainsi que par la modernisation indispensable d'un bâtiment fondamental dans l'organisation des services publics de proximité indispensables aux habitants de Mayet, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les financements de l'état DETR-SFIL 2018 à hauteur de 50% du montant des travaux estimés à 812 500 € HT.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Autorisent le maire à solliciter la DETR-DSFIL à l'unanimité (21 voix POUR)

DELIB 16 : Sollicitation de la DETR 2018, N°2

Afin de sécuriser au mieux l'entrée de bourg sur la route de Pontvallain, la mairie s'est engagée dans un projet d'aménagement permettant à la fois de sécuriser la circulation routière en imposant une limitation de la vitesse par des aménagements spécifiques et par la diminution de la voie et à la fois de permettre une circulation piétonne, PMR ou cycliste en toute sécurité permettant l'accès au centre-ville et aux commerces pour les nombreuses personnes habitant le long de cet axe.

Ces travaux pouvant prétendre à une sollicitation de la DETR, Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à faire cette demande à hauteur de 50% du montant des travaux soit 17 500 €,

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, Autorisent le maire à solliciter la DETR à l'unanimité (21 voix POUR)

DELIB 17 - Modification du tableau des effectifs et détermination des taux de promotions pour les avancements de grades dans le cadre de l'obtention d'examens professionnels

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2018 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promotions promouvables » (%)
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 % (3 agents promouvables)



Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, valident cette proposition à l'unanimité des présents

DELIB 18 - Modification du tableau des effectifs 2018

Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil pour approbation, le tableau d'ouverture et de fermeture de postes concernant les effectifs communaux :

le tableau d'ouverture de poste des effectifs ci-dessous :

Adjoint technique Principal 1ère classe	1 Poste
Adjoint administratif Principal 1ère Classe	3 Postes

Le tableau de fermeture de poste des effectifs ci-dessous :

Adjoint administratif Principal 2ème Classe	3 Postes
Adjoint technique Principal 2ème classe	1 Poste

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, valident cette proposition à l'unanimité des présents

DELIB 19 - Contrat Natura 2000 : Modification de financement de l'entretien d'entretien

Suite à la délibération du 11 septembre 2017, un contrat a été établi pour l'entretien de la parcelle municipale ZR 40, située aux Bellangeries.

Ce contrat permettrait d'obtenir des financements pour l'entretien de cette parcelle.

Une modification du montage financier est proposée au conseil municipal sous la forme suivante :

DELIB 19 : Proposition de mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 sur la parcelle ZR 40 sur la période 2018 à 2022

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition de contrat Natura 2000 pour l'entretien de la parcelle municipale ZR 40, située aux Bellangeries.

Ce contrat permettrait d'obtenir des financements pour l'entretien de cette parcelle.

Les travaux d'entretien de cette parcelle sont estimés à 1506 € sur 5 années par une entreprise spécialisée. Ils consisteront à entretenir par gyrobroyage la parcelle et tailler les arbres selon le cahier des charges du document d'objectif du site Natura 2000.

La part « Etat » du financement s'élève à 53 % soit 798.18 € TTC.
La part « FEADER » du financement s'élève à 47 % soit 707.82 € TTC

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'établissement d'un contrat Natura 2000 sur la parcelle ZR 40, sur la période 2018 à 2022.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, autorisent à l'unanimité des présents Monsieur le Maire à établir un contrat Natura 2000, et à engager les dépenses d'entretien spécifiées au contrat, sous réserve de l'acceptation préalable du dossier par les cofinanceurs du contrat.

DELIB 20 - Modification du périmètre de la zone Natura 2000

Le périmètre des sites Natura 2000 du département a été défini, il y a plus de 15 ans, à une échelle qui ne permet pas son calage précis sur des limites physique (rivières, haie, route,...) ou administrative (limite de parcelles cadastrales). Or, ces éléments sont les seuls qui garantissent sur le terrain la détermination simple et sans ambiguïté du contour des sites

Natura 2000, condition nécessaire à la bonne mise en œuvre des outils mobilisables dans le cadre de ce dispositif (contrat, MAEc,

Lors du dernier COPIL, le représentant de la direction départementale des territoires a présenté aux membres le projet des ajustements mineurs de périmètres pouvant être apportés sur ce site et l'animateur du site est allé à la rencontre de chaque collectivité.

Une présentation des modifications proposées a été faite et après confirmation des évolutions de surface,

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, valident cette proposition à l'unanimité des présents

DELIB 21 - Motion sur la sécurisation des gares TER sur la ligne Le Mans/Tours

Suite au dernier drame en gare d'Ecommoy, et suite à la demande du Maire d'Ecommoy, une motion sur la sécurisation des gares TER sur la ligne Le Mans/Tours est proposée au conseil municipal.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, valident cette proposition à l'unanimité des présents

22) AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme Dufour informe le conseil que M Cyrille CROCHARD a souhaité intégrer la commission culture. Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

Point sur le projet du Patronage du Livre Parisien : le projet avance, une communication est mise en place par le porteur de projet. Le permis de construire a été accordé il y a déjà plus d'un an, les travaux peuvent donc commencer d'un moment à l'autre.

Un point est fait sur les difficultés à trouver un médecin sur Mayet. En effet, l'ensemble des médecins est absent au même moment pour plusieurs semaines.

La Communauté de Communes est en recherche active de nouveaux médecins, mais pour l'instant sans succès.

Un point est fait sur le risque de fermeture de classe à l'école Jules Ferry. Les parents sont en train de se mobiliser contre cette fermeture de classe, une pétition circule actuellement.

Les élus sont pour leur part en contact avec Mme la Député, les Sénateurs et l'Associations des Maires.

Le défibrillateur de la salle des fêtes a été dégradé il y a déjà maintenant longtemps, mais n'a toujours pas été remplacé.

En effet, l'auteur des fait a été traduit en justice, et devrait normalement indemniser la commune, mais pour l'instant, il n'y a pas d'information supplémentaire sur cette prise en charge.

Clôture à 22h39



Ils nous ont quitté

Décès :

Prénom : Yvette
Le : 11 octobre 2017
Nom : LANGEVIN, veuve
de Gaston COCHON-
NEAU
Age : 94 ans

Transcription :

Prénom : Bernard
Le: 24 octobre 2017
Nom : OUVRAY
Age : 83 ans

Transcription :

Prénom : Nicole
Le: 29 octobre 2017
Nom: SÉGÉALON,
épouse
de Michel GAULTIER
Age : 97 ans

Décès :

Prénom : Pierre
Le: 29 octobre 2017
Nom : CORVAZIER,
époux
de Jean Claude RIBAIL-
LIER
Age : 83 ans

Décès :

Prénom : André
Le: 29 octobre 2017
Nom : FOUQUET
Age : 81 ans

Transcription

Prénom : Marie Thérèse
Le: 01 novembre 2017
Nom : VILOTEAU, veuve
de André ROUSSEAU
Age : 87 ans

Décès :

Prénom : Yvette
Le: 03 novembre 2017
Nom : PILETTE, épouse
de Gilbert BIGNON
Age : 88 ans

Transcription :

Prénom : Pierre
Le: 06 novembre 2017
Nom : BOBET, époux
de Mauricette FOURNIER
Age : 81 ans

Décès :

Prénom : Jean
Le : 13 novembre 2017
Nom : GUEDE, époux
de Christine HENRY
Age : 88 ans

Décès :

Prénom : Yvette
Le: 28 novembre 2017
Nom : LÉBOULEUX,
veuve
de Maurice VILLAUME
Age : 87 ans

Décès :

Prénom : Patrice
Le: 29 novembre 2017
Nom : LHEZ
Age : 50 ans

Transcription :

Prénom : Ginette
Le: 06 décembre 2017
Nom : LÉCONTE, épouse
de Raymond CHUDEAU
Age : 83 ans

Décès :

Prénom : Marcel
Le : 10 décembre 2017
Nom : HYVON
Age : 84 ans

Transcription :

Prénom : Julien
Le : 12 décembre 2017
Nom : JOYAU
Age : 93 ans

Décès :

Prénom : Bernard
Le : 15 décembre 2017
Nom : RAMAUGÉ, veuf
de Bernadette BOUDE-
VIN
Age : 90 ans

Décès :

Prénom : Marcel
Le: 17 décembre
2017
Nom : LE CLOU, veuf
de Yvette BINET
Age : 97 ans

Décès :

Prénom : Madeleine
Le: 21 décembre 2017
Nom : USSEL, veuve
de Robert DENET
Age : 91 ans

Transcription :

Prénom : Gilbert
Le: 22 décembre 2017
Nom : VAUPRÉ, époux
de Monique RAUX
Age : 85 ans

Transcription :

Prénom : Odette
Le: 26 décembre 2017
Nom : LÉROUX, veuve
de Raymond DEVAUD
Age : 89 ans

Décès :

Prénom : René
Le: 09 janvier 2018
Nom : LOISEAU, époux
de Jeannine BERTFIELOT
Age : 92 ans

Décès :

Prénom : Jeanine
Le: 17 janvier 2018
Nom : HOUIE, veuve
de André TERRIER
Age : 85 ans

Transcription :

Prénom : Robert
Le: 17 janvier 2018
Nom : GUERRIOT, veuf
de Renée GUÉTIN
Age : 97 ans

Transcription :

Prénom : Madeleine
Le: 18 janvier 2018
Nom : TEPPAZ, veuve
de Pierre BUCKMANN
Age : 83 ans

Décès :

Prénom : Reine
Le: 19 janvier 2018
Nom : FLEURIOT, épouse
de Gaston OUVRARD
Age : 89 ans

Transcription :

Prénom : Simone
Le: 25 janvier 2018
Nom : COUVÉE, veuve
de Georges LÉROUX
Age : 94 ans

Décès :

Prénom : Jacqueline
Le : 26 janvier 2018
Nom : CORBEIL, épouse
de Etienne DELOBEL
Age : 65 ans

Transcription :

Prénom : Josseline
Le: 29 janvier 2018
Nom : GOOSZ, veuve
de Christian DIGRAZIA
Age : 77 ans

Décès :

Prénom : Madeleine
Le : 13 février 2018
Nom : TISSOT, veuve
de Roger BODARD
Age : 104 ans

Décès :

Prénom : Ana
Le: 14 février 2018
Nom : SANTOS,
veuve de Bonifacio
LOPEZ GIL
Age : 95 ans

Transcription :

Prénom : Vivien
Le: 21 février 2018
Nom : LÉMOINE, époux
de Patricia CHOUANET
Age : 69 ans

Transcription :

Prénom : Ginette
Le: 24 février 2018
Nom : BONNEVIALE,
veuve de Serge LIVET
Age : 96 ans

Décès :

Prénom : Hélène
Le: 28 février 2018
Nom : ADT, épouse de
Jean-Jacques AURIAU
Age : 59 ans

Décès :

Prénom : Suzanne
Le: 02 mars 2018
Nom : PAPIN, veuve
de Armand LAVAUD
Age : 95 ans

Transcription :

Le : 13 mars 2018
Prénom : Christian
Nom : PHILIPPEAU, époux
de Garcia
RAZANAMALALA
Age 69 ans

Transcription :

Le : 24 mars 2018
Prénom : Gina Agnès
Nom : PROVOST
Age : 84 ans

Transcription :

Prénom : Geneviève
Le : 26 mars 2018
Nom : SOUCHET, veuve
de Jacques CORVAZIER
Age : 93 ans

Décès :

Prénom : Jacqueline
Le : 02 avril 2018
Nom : MATHIEU
Age : 90 ans

Transcription :

Prénom : Edmond
Le : 12 avril 2018
Nom : LÉVÊQUE, veuf
de Jeannine FRÉCHET
Age : 93 ans

Décès :

Prénom : Renée
Le : 18 avril 2018
Nom : CERISIER, veuve
de André PAIRROUX
Age : 82 ans

Décès :

Prénom : Georges
Le : 20 avril 2018
Nom : OLIVIER, veuf
de Marguerite FOUSSIER
Age : 96 ans

Décès :

Prénom : Germaine
Le : 06 mai 2018
Nom : PRÉAUDAT, veuve
de Eugène LEVERRIER
Age : 95 ans

Décès :

Prénom : Jacqueline
Le : 06 mai 2018
Nom : CHOPLAIN, veuve
de André LÉROUX
Age : 86 ans



Naissances

Naissance :

Prénom : May-Line
Le: 31 octobre 2017
Nom : COUPÉ

Naissance :

Prénom : Valentin
Le: 28 novembre 2017
Nom : PAPIN

Naissance :

Prénom : Émilien
Le: 02 janvier 2018
Nom : DESOEUVRE

Naissance :

Prénom : Raphaël
Le: 03 janvier 2018
Nom : JAMOIS

Naissance :

Prénom : Timothé
Le: 06 janvier 2018
Nom : SIGNOLET

Naissance :

Prénom : Lana
Le: 31 janvier 2018
Nom : CARREAU

Naissance :

Prénom : Ruben
Le: 09 février 2018
Nom : ROBINET

Naissance :

Prénom : Candice
Le: 23 février 2018
Nom : LORIÈRE

Naissance :

Prénom : Robin
Le: 31 mars 2018
Nom : AUNEAU

Naissance :

Prénom : Anaé
Le: 24 avril 2018
Nom : POUSSE

Naissance :

Prénom : Laureline
Le: 24 avril 2018
Nom : HEMERY

Naissance :

Prénom : Léonie
Le: 24 avril 2018
Nom : HEMERY

Naissance :

Prénom : Jules
Le: 06 mai 2018
Nom : FRESNEAU

Naissance :

Prénom : Louise
Le: 14 mai 2018
Nom : MILLET

Mariages

Mariage :

Le: 27 janvier 2018
Epoux : François VERRON
Epouse : Flory BRISSET

La Maison d'Antan à Mayet

L'atelier vous propose
mercerie, coupons de tissus &
dentelles, linge ancien,
repassage, retouches couture
ainsi que des créations
artisanales.

Notre magasin ouvert du lundi au samedi de 9h à 13h. Pour nous trouver : route de Mayet, route de Sercy, 54170 Mayet. Tous renseignements et devis « La Maison » : Maria et utilisons le planning. Si besoin 06 83 63 22 71



Les Perrinières - 72360 MAYET
Tél. 02 43 46 48 70



09 82 53 31 73 / 06 82 53 96 34





JUILLET

Lundi 9

Tournoi Adultes
Vigilante TENNIS
jusqu'au 29 juillet

Mercredi 11

Pique nique
Génération Mouvement
Plan d'eau

Samedi 14

Cérémonie
Soirée Moules frites
Comité des Fêtes
PLAN D'EAU

Dimanche 29

Finale Tournoi Adultes
Vigilante TENNIS

AOÛT

Samedi 4

Rando de l'association RAND'AUNE
ET LOIR Moulin de rotrou VAAS

Dimanche 19

Brocante Associations RILLETES
JOYEUSES

Mercredi 22

Rallye GENERATION MOUVEMENT
départ de VERNEIL

SEPTEMBRE

Samedi 1

Dimanche 2

COMICE AGRICOLE A VERNEIL LE
CHETIF

Mercredi 5

Porte ouverte et inscription Vigilante
TENNIS

Samedi 8

Rencontre associative au stade
Portes ouvertes des associations de
MAYET

Lundi 10

Mardi 11

Mercredi 12

Jeudi 13

Inscription MJC au CENTRE
CULTUREL

Vendredi 21

Assemblée Générale du Club photo

Dimanche 23

Concert Gospel
Rando découverte par l'association
RAND'AUNE ET LOIR Foret de Bercé

Mercredi 26

Concours de boule Génération
Mouvement Stade PRE VERT

Jeudi 27

Assemblée Générale des Poly'sons

Samedi 29

Tournoi Départemental de Tennis
de table

Dimanche 30

Peintre en Liberté

COUVERTURE ZINGUERIE
RAMONAGE
RENAULT ALBERIC
72360 MAYET
02 43 46 44 36
06 81 78 87 14



OCTOBRE**Samedi 6**Repas des Poly 'sons
salle des fêtes**Mercredi 10**Thé dansant
Génération Mouvement
Salle des Fêtes**Jeudi 11**Concours de belote
Génération mouvement
de COULONGE salle des fetes**Vendredi 12**

MJC salle des fêtes

Samedi 13

MJC salle des fêtes

Rando Champignons
de l'association Rand'aune et loir**Dimanche 14**Loto Ecole
Notre Dame de Bonneval
Salle des fêtes**Samedi 20****Dimanche 21**
Atelier de loisirs créatifs
« MAISON D'ANTAN »**Jeudi 25**

Don du sang Salle des Fêtes

NOVEMBRE**Vendredi 2**Théâtre de l' Association RILLETES
JOYEUSES Salle des Fêtes**Mercredi 7**Concours de Belote Génération
Mouvement Salle des fêtes**Samedi 10**BREVET SARTHOIS DU
RANDONNEUR**Dimanche 11**

Cérémonie

Mercredi 14Thé dansant Génération Mouve-
ment Salle des fêtes**Vendredi 16**Projection PHOTO CLUB salle des
fêtes**Samedi 17**Assemblée Générale Vigilante Pé-
tanque Marie CurieHarmonie Diner Sainte Cécile Salle
des Fêtes**Samedi 24**

Soirée Sainte Cécile à VERNEIL

Mercredi 28Belote pour le Téléthon Génération
Mouvement salle des fêtes**vendredi 30**Assemblée Générale Equiliberté
Marie Curie**DECEMBRE****Samedi 1**

Sainte Barbe Salle des Fêtes

Mercredi 5Thé dansant Génération Mouvement
Salle des Fêtes**Vendredi 7**Samedi 8
TELETHON**Dimanche 9**

Rando Téléthon LAVERNAT

Mercredi 12Buche de Noël Génération Mouvement
Salle des Fêtes**Samedi 15**Repas de Noël Vigilante Pétanque
Salle des FêtesMAYET Fête Noel de l'association
Comité des Fêtes**vendredi 21**Distribution des paniers de Noel
par l'UCIA

Arbre de Noel Ecole

Notre Dame de Bonneval Salle des Fêtes





Association Diocésaine du Mans : Paroisse de Mayet

Traditionnellement le grand ménage de l'église de Mayet est fait tous les ans avant Pâques. Tous les 2 ans il est fait également l'araignage. Cette année une société spécialisée dans ce travail a pu nettoyer les toiles d'araignées dans le chœur de l'église, qui n'avait pu être fait depuis environ une dizaine d'années voir plus, faute de matériel adéquat pouvant aller aussi haut. Merci aux personnels des services techniques qui sont venus nous aider et qui vient nettoyer le parvis de l'église le vendredi lorsqu'il y a une messe à Mayet ou avant une sépulture.

Les chaises de l'église continuent d'être remplacées par tranche de 58 chaises chaque année, toutes les chaises seront donc changées pour la fin 2019 pour le plus grand confort des paroissiens ou des visiteurs. Il faut dire que les anciennes chaises datent de plus de 50 ans, et la morphologie des gens ayant évolué, elles n'étaient plus adaptées.

Les cuirs du sas gauche de l'église, complètement troués ou déchirés ont été remplacés fin 2017.

Des réparations seront faites progressivement au cours des années à venir : des fissures, des corniches, des gouttières, remplacement de certaines ardoises....

Si vous aimez chanter n'hésitez pas à rejoindre la chorale paroissiale qui se réunit une fois par mois ou les diverses équipes paroissiales : animation liturgique, rosaire, équipe d'animation pastorale, sépulture, catéchisme, équipes synodales etc. vous serez les bienvenus.

Enfin dernière information : Le père Jean Brégeon prendra sa retraite bien méritée en juin 2018. Le Père Jean-Louis Germon, doyen du Sud Sarthe, sera encore parmi nous jusqu'en mai 2019.



L'Antenne de Mayet - semestriel
 **N°100 Juin 2018**
Directeur de publication:

Jean-Paul Beaudouin

Responsable Editorial:Martine Dufour
Nathalie Jousse**Création graphique & conception :**ZigZag Graphistes indépendants
Courdemanche 72150
contact@zigzag.click**Crédits Photos:** Club Georges Méliès,
Fabienne Taillecourt, Freepiks, zigzag.Martine Dufour remercie le comité
de lecture du bulletin:
Mesdames Graffin, Le Lan, Colas, Beaudouin
Messieurs Le Lan, Milberg, Pommier,
Hamic, Fouqueras

Bulletin imprimé à 1700 ex.

Remerciements aux artisans et commerçants
qui par leur sponsoring participe à la
publication de ce bulletin.**Les coordonnées des
Correspondants de presse :****MAINE LIBRE :**Mme. Fabienne RAGOT
fabienne.ragot@sfr.fr
M. BOUGUEREAU Jean-François
j.f.bouguereau@orange.fr
M. PESLERBE Claude
claud.peslerbe@sfr.fr
M. Michel Pean
m.pean@orange.fr**OUEST France :**

pascal.corbin@free.fr

PETIT COURRIER :M. Charlot jimmy
06.78.06.96.29**Numéros Utiles****MEDECINS/**Aubigné Racan
Dr EVRARD : 02 43 46 20 58
24 Rue du Docteur Renaud
Mayet
Dr LAVEAU/MURARIU
Maison médicale avenue Max Boyer 02 72 88 26 00**INFIRMIERS/**Aubigné Racan
BOURDIN : 09 53 70 33 06
Mayet
Maison médicale avenue Max Boyer
DUPONT/THAMARD/LETELLIER 06 07 30 65 35
4 Place de l'hôtel de ville
ARNAUD/VAUCEL 02 43 46 56 92
Vaas :
PIVRON 06.79.66..75.81**DENTISTE**Mayet
ROZIERES Jean 02 43 46 37 32
39 grande rue
Vaas
MME PIVRON Sylvia 39 rue Anatole Carré
06 79 66 75 81**KINESITHEPEUTE**Mayet
ROSSARD Nicolas 02 43 46 66 01
MME FROGER Fabienne
MME CHEVALIER Laure
Vaas
ALLARD Gilles 02 43 46 86 32**AMBULANCES**Mayet Ambulances 02 43 46 06 19
Vaas SARL LESEVE 02 43 46 70 02**SPECIALISTES**Maison Médicale avenue Max Boyer
OSTEOPATHE / BOURRIGAUD Delphine 02 43 46 62 99
ORTHOPHONISTE / AMAR Patricia & LUCAS Marion
HYPNOSE MEDICAL/PIVRON Sylvia 06 79 66 75 81
PÉDICURE: MME ROSSARD KARINE
rue du 11 novembre 02 43 46 66 01**PHARMACIES DE GARDE**Attention, le planning des gardes ne concerne que les week-ends.
Pour la semaine appelez le serveur vocal 24h/24 au
0825 12 03 04**COORDONNEES DES PHARMACIES****Aubigné Racan**

CHAUVAT : 02 43 46 25 54

La Chartre sur le loir

SAAD : 02 43 44 42 5

Le Lude1-Haag : 02 43 94 60 30
2- IsraËl : 02 43 94 60 53**Vaas**

Cayron : 02 43 46 70 13

Mayet

Lebert-Penlae : 02 43 46 60 37

Ruillé sur Loir

Gerand : 02 43 79 04 22

Château du Loir1- Laubuge : 02 43 44 00 74
2- Sevault dupré : 02 43 44 00 03
3-Coiffier : 02 43 79 42 78
4- Homo : 02 43 44 00 04La garde des pharmacies fonctionne du samedi midi au samedi
suivant sauf les samedis fériés* du vendredi soir au
vendredi soir suivant. *Sous réserve de changements
à titre exceptionnel.**ATTENTION:** Il n'y a plus de tour de garde pour les médecins,
il faut appeler **le SAMU 15****N° Astreinte des élus / 06 61 30 78 16**

L'Antenne

10 novembre 2018



Brevets Sarthois du Randonneur

80% de chemins

Mayet (Sarthe)



NOUVEAU ! CIRCUITS INVERSÉS



! Nouvelle date : 10 novembre

6 BOUCLES de 7 à 50 KM

Renseignements et inscriptions

Maison Départementale des Sports

29, Boulevard Saint-Michel 72000 LE MANS

02 52 19 21 35

sarthe.secretaire@ffrandonnee.com

Site web : sarthe.ffrandonnee.fr



Jun 2018 N°100